



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

SECU • NUMÉRO 131 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 18 octobre 2018

—
Président

L'honorable John McKay

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 18 octobre 2018

• (1530)

[Traduction]

Le président (L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.)): Je constate qu'il y a quorum. Il est 15 h 30. Nous pouvons commencer. On peut s'attendre à ce que d'autres membres se joignent à nous en cours de route.

Je ne veux pas déclencher un débat à ce sujet, mais, avant de commencer, je veux simplement mesurer l'intérêt du Comité.

Le Comité a présenté un rapport sur l'incarcération des Autochtones et des choses de cette nature. Il s'agissait d'un rapport unanime, et le Comité a pris très à coeur les discussions. Lorsque le rapport a été présenté, on voulait à ce moment-là rappeler le commissaire du Service correctionnel pour discuter du rapport, des recommandations et de la réponse du gouvernement. J'aimerais tout simplement savoir s'il faut commencer les démarches le plus tôt possible ou s'il faut plutôt renvoyer le dossier au sous-comité.

Un député: Le NPD est-il en faveur?

Le président: Le NPD est en faveur, oui. J'ai vérifié.

Ça va. J'ai parlé à Michel. Ça vous convient?

Un député: Oui

Le président: D'accord. Je vais partir du principe que le Comité veut entendre la réponse.

Un député: Toujours.

Le président: Je sais. Toujours. Remarquez qu'il faudra peut-être circonscrire les questions.

Ensuite, M. Picard a rédigé un projet de résolution concernant la cybersécurité. Encore une fois, le NPD et les libéraux sont d'accord. Il a parlé à Glen. Ce peut être de huit à douze réunions, qui porteraient essentiellement sur les répercussions économiques de la cybersécurité. Je ne veux pas entrer dans un grand débat, je veux simplement savoir...

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Non, pas de débat. J'aimerais tout simplement savoir pourquoi on parle seulement des banques.

[Français]

Voulez-vous faire une étude seulement sur la cybersécurité des banques?

M. Michel Picard (Montarville, Lib.): Ce ne serait pas seulement sur la cybersécurité des banques. L'étude devrait viser le secteur financier en général suivant différents aspects de l'activité économique, notamment celle de l'individu, du commerce, des affaires, des banques et du marché. Il ne faudrait pas limiter l'étude, car cela exclurait trop de choses.

M. Pierre Paul-Hus: D'accord.

[Traduction]

Le président: C'est un peu... Nous allons commencer, puis, j'imagine que ça va s'étendre au fil du temps. D'accord?

[Français]

M. Michel Picard: Nous pouvons aussi le préciser, le cas échéant.

[Traduction]

Le président: D'accord. Je prendrai ce...

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Il y aura peut-être un chevauchement avec d'autres comités. Je croyais qu'il y avait deux ou trois autres comités qui faisaient exactement la même...

Le président: Non. C'est la raison pour laquelle nous l'avons présenté comme une question économique et financière, parce que nous ne voulons pas aborder les questions des affaires étrangères, de la défense et des élections.

M. Jim Eglinski: D'accord. Merci.

Le président: Sur ce, le greffier prendra note de ces directives. On s'assurera que les gens commencent à fournir des listes de témoins et on commencera à s'organiser.

Merci aux témoins de leur patience.

Pour ce qui est de notre premier groupe de témoins, nous accueillons Christina Johnson, de la Alberta Sexual Assault Response Committee, et Trevor Tychkowsky, de la Alberta Provincial Rural Crime Watch Association.

Le président: Je vais suivre l'ordre dans lequel les témoins figurent sur l'avis de convocation et donner la parole à Christina Johnson pour 10 minutes. M. Tychkowsky aura ensuite lui aussi 10 minutes, puis nous passerons aux questions. Ça vous va, tous les deux?

Mme Christina Johnson (directrice exécutive, Southeastern Alberta Sexual Assault Response Committee): Oui.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Johnson.

Mme Christina Johnson: Bonjour à tous. Merci de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je vis près de Medicine Hat, en Alberta, mais je comparais en fait par téléconférence de Calgary, en Alberta. Je suis actuellement sur le territoire traditionnel de la nation des Pieds-Noirs, le peuple de la région visée par le traité n° 7. J'aimerais aussi rendre hommage au peuple métis, qui a eu une incidence importante sur le territoire.

Je travaille auprès du SARC depuis plus de 10 ans. Jusqu'à il y a un mois, nous étions le seul comité d'intervention en cas d'agression sexuelle du Sud de l'Alberta.

En tant qu'organisation, le SARC couvre environ 40 000 kilomètres carrés, ce qui signifie que j'ai créé des liens très serrés avec ma voiture, qui s'appelle Lola. La région inclut deux petits centres urbains et plusieurs régions rurales et éloignées.

En ce qui me concerne, rapidement, je suis née et j'ai grandi dans une petite région éloignée du Sud de la Saskatchewan, et je vis actuellement dans une petite ville. En grandissant, je vivais à environ une heure de la bouteille de lait la plus proche. Je suis une travailleuse sociale agréée, dont l'éducation est principalement axée sur le travail social auprès des Autochtones en zone rurale et éloignée. J'ai passé les dix dernières années de ma carrière à travailler précisément pour le SARC en me concentrant sur les initiatives de lutte contre la violence, avec une spécialisation dans le domaine de la violence sexuelle, du développement communautaire et de la collaboration interdisciplinaire. J'ai aussi participé à la création de protocoles d'intervention communautaire coordonnée et de politiques, encore une fois, dans les domaines très précis des interventions liées à la violence sexuelle, des soins adaptés aux traumatismes et des soins précis liés à la violence sexuelle.

Malheureusement, beaucoup de recherches sur la violence sexuelle portent en grande partie sur les grands centres urbains, et la déclaration de la violence sexuelle aux services de police dans les régions rurales est quasiment non existante. Au cours des dix dernières années, il m'est arrivé de me faire dire, par des organisations policières, qu'il y avait peut-être eu un cas divulgué de violence sexuelle, sinon aucun. Une telle situation pourrait porter la population générale et les services de police à croire que la violence sexuelle et familiale ne se produit pas dans les régions rurales éloignées. Cependant, je vous affirme que ce n'est pas le cas; et que la violence sexuelle existe bel et bien. En fait, les facteurs de risque associés à la violence sexuelle sont beaucoup plus élevés dans les régions rurales et éloignées, en raison de la pauvreté accrue, du manque de débouchés et de l'absence de systèmes de soutien professionnel dans les régions rurales.

Il y a des gens formidables qui vivent dans les régions rurales et éloignées. Je viens moi-même d'une telle région. Nous sommes des gens solides et forts. Il y a une approche différente, selon qu'on parle d'une personne bien intentionnée ou de quelqu'un qui aborde la question du point de vue professionnel.

La dure réalité, c'est aussi que les normes communautaires tolèrent parfois la violence sexuelle. Notre société, nos lois et nos pratiques soutiennent aussi l'inégalité entre les sexes, en particulier la façon dont tout ça est interprété sur le terrain ou en ce qui concerne la compréhension qu'ont les services de police de la façon dont ces lois doivent être appliquées.

Au Canada, le taux de condamnation est très faible, même lorsque la violence sexuelle est signalée. Cette situation pousse les victimes à ne pas vouloir déclarer ce qu'elles ont vécu, parce qu'elles se demandent souvent si elles vont passer par tout ça pour rien, puisqu'il n'y aura pas de condamnation.

Les victimes de violence sexuelle se heurtent à plusieurs obstacles au moment de signaler les crimes. Certains des obstacles sont liés aux télécommunications et au transport, à l'importante stigmatisation associée à la violence sexuelle et à l'immense préoccupation entourant la confidentialité ou le manque d'anonymat, ce qui découle de la familiarité accrue des membres au sein de la population. Tout le monde connaît tout le monde. Je connais votre

chien, je connais votre histoire. Cette situation empêche vraiment les gens de vouloir signaler ce genre de choses.

Il y a aussi une culture de blâme des victimes dans certains milieux de la justice pénale. Cela fait en sorte que les gens craignent que les policiers n'interviennent pas de façon appropriée. L'interrogatoire par les services de police, surtout lorsqu'ils commencent à donner l'impression que la personne ne dit peut-être pas toute la vérité... Le problème, c'est qu'une entrevue peut finir par ressembler à un interrogatoire. Les victimes sont vraiment craintives au sujet du contre-interrogatoire devant le tribunal et du fait que, de façon générale, on ne les croit pas au sein du système.

● (1535)

Il y a une culture d'acceptation et de banalisation de la violence sexuelle ainsi qu'un manque de protection contre les agresseurs. Dans certaines de nos régions, il faut deux heures à la police pour se rendre à une exploitation agricole ou dans une zone éloignée. Les victimes ne se sentent pas protégées.

L'autre aspect de la question, c'est que, si les personnes font une déclaration, cependant, même si les services d'aide aux victimes ou les autres services connexes pourraient les soutenir, ce n'est souvent pas considéré comme une option. Cette situation découle des doubles relations qui existent dans les régions rurales éloignées. Les gens qui font du bénévolat ou qui travaillent peut-être pour les services d'assistance aux victimes ou les services connexes peuvent être des membres de la famille de l'agresseur ou être ses amis. Ce sont les employés, les bénévoles. Il y a aussi l'isolement social, l'incapacité de se rendre sur place ou l'incapacité pour les défenseurs d'aller les rencontrer. Encore une fois, il y a la crainte de la honte et la peur de représailles de la collectivité.

De quelle façon peut-on améliorer nos systèmes?

Certaines personnes, et même en raison des doubles relations, aimeraient quand même avoir un défenseur des victimes. Il faut vraiment appliquer le cadre de renvoi de la GRC aux programmes d'aide aux victimes. Il faut offrir ce service à toutes les victimes, peu importe que l'agent juge qu'une victime mérite ou non les services ou si des accusations sont portées.

Ensuite, il faut s'assurer que les coordonnateurs des services aux victimes ont de solides antécédents et ont fait des études en matière de service humain. On pourrait ainsi accroître le niveau de professionnalisme et de responsabilisation du programme. Souvent, dans les régions rurales éloignées, ce sont de bons bénévoles qui occupent les postes de coordination.

De plus, il faut reconnaître la différence importante en Alberta entre un bénévole du service d'aide aux victimes et un véritable défenseur des droits. Les bénévoles ne s'occupent pas de défense des droits. Ce sont plus des guides à vos côtés. Ils vous accompagnent. Ils vous donnent un verre d'eau et une boîte de mouchoirs, tandis que, de son côté, le défenseur est là pour ralentir tout le processus du système de justice pénale. Il travaille comme interprète et il protège vraiment les droits de la personne de la victime. Il existe certains modèles.

Actuellement, à Medicine Hat, il y a deux travailleurs sociaux agréés qui travaillent au sein du service de police. Ils font tout le travail, de la période avant la déclaration jusqu'à l'autre bout du système, et ce sont les défenseurs des victimes. Nous constatons un niveau réduit de traumatismes vicariants et de victimisation ainsi qu'un engagement accru du système de justice pénale. Les résultats précoces sont très prometteurs.

De plus, il faut s'assurer que toutes les régions rurales éloignées possèdent des trousseaux de dépistage des agressions sexuelles. Ce n'est pas le cas actuellement.

En outre, il faut s'assurer que tous les agents sont formés sur les interventions en matière de soins tenant compte des traumatismes. Les traumatismes ressemblent beaucoup à des préoccupations en santé mentale. Cette approche adaptée aux traumatismes change vraiment le système et l'approche, de façon à ce qu'on demande non pas « qu'est-ce qui ne va pas avec toi? » lorsque les gens arrivent, mais « qu'est-ce qui t'est arrivé? »

Ensuite, il faut former tous les agents à la neurobiologie du traumatisme. Les agents interprètent souvent à tort les trous de mémoire et les divulgations évolutives comme des signes de mensonge. Les victimes ne peuvent pas raconter leur histoire de façon linéaire. C'est tout simplement ainsi que le traumatisme s'imprègne dans la mémoire. Il est important de comprendre de quelle façon le cerveau encode le traumatisme. Une telle compréhension aidera les enquêteurs au moment non seulement de parler avec les victimes, mais aussi d'avoir accès à tous les souvenirs de celles-ci.

Il existe des modèles propres à la violence sexuelle, comme la formation sur les entrevues judiciaires lors de traumatisme expérientiel. Ces modèles s'éloignent du qui, quoi et pourquoi et visent à avoir accès aux souvenirs provenant des sens, des cinq sens. Des interventions rapides, mais empreintes de compassion sont cruciales durant l'interaction initiale, et savoir reculer et revenir 48 heures plus tard est en fait une pratique exemplaire. Encore une fois, on en saura plus à ce moment-là.

En outre, il faut absolument que la GRC participe aux tables d'intervention communautaire. Il faut beaucoup de ressources, et nous le comprenons, mais c'est là où se produit la véritable intégration.

En outre, il est important de mettre en place des stratégies d'examen par des tiers, comme le modèle de Philadelphie, tout comme il convient de former les agents afin qu'ils cernent, chez eux, les signes de traumatismes vicariants et l'usure de compassion. Il faut aussi rendre la culture policière plus sûre, en faire un contexte où les gens peuvent traiter leurs propres expériences. Le fait d'examiner des travaux comme ceux de Françoise Mathieu et des personnes comme elle aideront, ici.

Pour terminer, si vous voulez augmenter la divulgation et accroître la responsabilisation dans les régions rurales éloignées, il faut commencer par croire les survivants lorsqu'ils se présentent et faire en sorte qu'ils puissent le faire de façon sécuritaire, sur le plan tant physique qu'émotionnel et psychologique.

Merci.

• (1540)

Le président: Merci, madame Johnson.

Monsieur Tychkowsky.

M. Trevor Tychkowsky (président, Alberta Provincial Rural Crime Watch Association): Je tiens pour commencer à vous remercier de me permettre de comparaître pour parler de ce sujet très important. La Alberta Provincial Rural Crime Watch Association aimerait vous encourager à réaliser votre étude sur la criminalité rurale et son incidence sur la vie en milieu rural au Canada.

Je m'appelle Trevor Tychkowsky. Je suis l'ancien président de la Alberta Provincial Rural Crime Watch Association et je vis actuellement dans une collectivité rurale de l'Alberta.

Nous savons que les taux de criminalité sont à la hausse depuis un certain temps. Le public est de plus en plus préoccupé. C'est devenu très clair, et nous constatons que de plus en plus de personnes s'intéressent à notre organisation. Des journalistes des médias veulent savoir de quelle façon on peut réduire la criminalité en région rurale, et des membres du public nous ont dit qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans leur petite collectivité.

La Alberta Provincial Rural Crime Watch Association a fait preuve de diligence en sensibilisant nos membres à l'échelon local aux techniques de prévention de la criminalité dans l'espoir que ces méthodes puissent être adoptées par les résidents des zones rurales. La PCAM, la prévention du crime par l'aménagement du milieu, mise sur des principes qui ont été utilisés à grande échelle, et leur capacité de réduire les cas d'activités criminelles en milieu rural a été prouvée. Nous cherchons constamment d'autres moyens de faire passer le message dans les régions rurales.

À la Alberta Provincial Rural Crime Watch Association, nous faisons de notre mieux et faisons tout ce que nous pouvons pour régler le problème de la criminalité, mais nous savons que les criminels connaissent les délais d'intervention exacts des services de police en milieu rural et qu'ils savent aussi quelle peine ils recevront si jamais ils se font prendre. Nous croyons qu'il s'agit d'une discussion qui ne peut plus attendre, puisque les contribuables veulent des réponses quant à ce qu'on peut faire.

La Alberta Provincial Rural Crime Watch Association encourage les membres du public à s'assurer que leurs biens sont mis sous clé et à commencer à adopter une approche plus proactive, comme en connaissant leurs voisins et, aussi, en appelant — dès qu'ils peuvent le faire de façon sécuritaire, dans l'heure si possible — lorsqu'ils voient quelque chose de suspect, même lorsque leurs soupçons semblent probablement non fondés. Nous encourageons aussi nos groupes locaux de surveillance de la criminalité en milieu rural à organiser un événement informel en soirée pour rappeler les principes de la PCAM.

En conclusion, nous tenons à remercier la députée Shannon Stubbs d'avoir présenté le projet de loi qui propose d'étudier de la criminalité en milieu rural, et nous soutenons ses efforts à l'avenir.

• (1545)

Le président: Merci, monsieur Tychkowsky. Je m'excuse d'avoir mal prononcé votre nom. Ça arrive à M. Picard tout le temps.

[Français]

Monsieur Picard, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

M. Michel Picard: Merci beaucoup.

Je veux parler à Mme Johnson. Nous en sommes à notre deuxième réunion. Jusqu'à maintenant, ce que j'ai tiré des témoignages des témoins, c'est que, parmi les différences entre le crime en zone urbaine et le crime en région rurale, il y a la question de la géographie, parce qu'il faut du temps pour intervenir, mais, sinon, la nature des crimes semble assez similaire. Nous avons eu de la difficulté à trouver une grande différence.

C'est toujours le cas. J'ai encore des doutes à cet égard. Je ne comprends toujours pas ce qui se produit en milieu rural. J'avais l'impression qu'il devait y avoir certaines caractéristiques propres à la criminalité de type rural. Vous pouvez peut-être nous donner quelques indications à ce sujet.

Mme Christina Johnson: L'un des aspects importants concerne les obstacles. Je ne suis pas sûre que le crime en tant que tel... Une agression sexuelle, c'est une agression sexuelle, non? Ce sont les obstacles au signalement et la difficulté à être cru qui réduisent le nombre de déclarations de violence sexuelle.

Les gens pourront me corriger ou me contredire, mais la violence sexuelle, c'est la violence sexuelle. Ce sont les obstacles que les gens doivent surmonter afin de déclarer ce qui leur est arrivé ou de recevoir des services connexes... Puis il y a aussi la question culturelle, qui empêche les gens d'aller de l'avant, comme le fait qu'on blâme davantage les victimes et les liens étroits au sein des collectivités très unies. J'ai grandi en région rurale et j'avais parfois des problèmes avant même de rentrer à la maison parce que des gens avaient vu certaines choses et les avaient signalées. Je vois des hochements de tête.

Ce sont ces choses qui changent la donne. C'est le contexte local.

M. Michel Picard: Vous avez dit quelque chose qui m'inquiète, toutefois. Je n'ai pas de chiffre pour le milieu rural, et les vieux chiffres ne sont pas à jour, mais, à ma connaissance, une femme battue fera un signalement ou fera quelque chose, après avoir été victimisée 37 fois en moyenne. Je ne suis pas surpris d'apprendre que, en milieu rural, les femmes ne déclarent pas la violence après le premier coup. Il y a toute la question de la honte ou du blâme ou je ne sais trop quoi qui joue contre la victime elle-même.

Vous avez mentionné les normes communautaires selon lesquelles on accepte ou on tolère la violence sexuelle. Y a-t-il des normes dans certains endroits en vertu desquelles un tel comportement n'est pas jugé si mauvais?

Mme Christina Johnson: Vous voulez dire les endroits où la violence sexuelle n'est pas considérée comme mauvaise?

M. Michel Picard: Oui.

Mme Christina Johnson: Oui. Tout revient à la pression pour préserver la famille. C'est vraiment cela. Il y a aussi un malentendu lié aux définitions de violence sexuelle. Vous savez, ce qui constitue de la violence et ce qui n'en constitue pas, l'idée que les garçons seront toujours des garçons ou encore cette idée que l'agresseur est un bon garçon et qu'on ne veut pas détruire son avenir. Ce sont ces genres de normes culturelles qui sont très renforcées et qui empêchent vraiment les gens de faire des signalements.

Plus précisément, l'âge où le risque de violence sexuelle est le plus élevé est de 14 à 24 ans. Il faut continuer à aller à l'école avec ces enfants, non? L'agresseur est dans la même classe que vous.

• (1550)

M. Michel Picard: Avez-vous une idée, avez-vous réalisé des études à ce sujet ou vous êtes-vous penchée sur la question afin de connaître les raisons pour lesquelles les enfants qui vont à l'école, par exemple, peuvent afficher un comportement violent, vu l'environnement, la culture ou le contexte précis de ce qui semble être un type de crime rural?

Mme Christina Johnson: Je dirais que les facteurs de risque correspondants sont similaires en région rurale et en zone urbaine. Cependant, la différence concernerait l'intensité ou le niveau d'acceptation sociale. Certains des facteurs de risque peuvent inclure la consommation d'alcool. Nous savons que la consommation d'alcool est de toute évidence plus prévalente en région rurale. Certaines recherches le montrent. Il y a un lien avec la violence, tant familiale que sexuelle. De multiples facteurs de risque entrent en jeu.

M. Michel Picard: Vous avez mentionné qu'une collectivité peut craindre que les policiers refusent de s'en mêler, de réagir ou

d'intervenir. Je parle ici en plus du fait qu'il faut du temps pour intervenir, plus d'une heure, pour se rendre sur place. Pourquoi est-ce que les collectivités croient... Ou, plutôt, pourquoi ne font-elles pas confiance aux services de police? Quelle est la relation entre les services de police et les collectivités? Les collectivités sont tissées serrées. Les gens se connaissent tous. Dans de nombreux cas, la police travaille en partenariat avec les services locaux.

Mme Christina Johnson: Parfois, notre plus grande force est aussi notre plus grande faiblesse. Oui, tout le monde connaît tout le monde, mais voici ce qu'il en est: lorsque vient le temps de composer avec des gens qui ont été victimisés, il faut une mauvaise expérience, un mauvais commentaire, puis toute la collectivité se dit qu'il n'est plus sécuritaire de signaler les situations.

En réalité, très souvent dans les régions rurales, nous n'avons pas des enquêteurs hautement qualifiés: on nous envoie les recrues. Il peut y avoir une personne hautement qualifiée puis un paquet de nouvelles recrues fraîchement débarquées. En réalité, ce qu'on fait, c'est qu'on apprend sur le dos des victimes.

M. Michel Picard: Vous avez parlé de la formation des agents. Je me demande si vous avez réfléchi au fait que les associations comme les vôtres sont peut-être les mieux placées pour former les agents de police afin que ceux-ci puissent apprendre des choses sur le traumatisme et la façon de gérer tout ça. Vous savez comment les choses se passent dans la rue et vous pouvez voir que les agents n'ont peut-être pas reçu la formation appropriée. Seriez-vous une bonne organisation pour faire ce travail? Pourriez-vous offrir une telle chose à la GRC et aux autres services de police?

Mme Christina Johnson: Nous offrons une formation précise sur l'intervention en cas de violence sexuelle. Par exemple, par l'intermédiaire de l'Association of Alberta Sexual Assault Services, nous offrons un programme sur les agressions sexuelles et la violence sexuelle à l'intention des premiers répondants. C'est une bonne première intervention, et c'est un programme qui concerne précisément les traumatismes sexuels. On va au coeur du problème. On déconstruit tous les mythes qui perpétuent la violence sexuelle. Cependant...

Le président: Je suis désolé, madame Johnson, mais nous devons nous arrêter ici. M. Picard a épuisé tout son temps de parole, comme il a tendance à le faire.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Monsieur Eglinski, vous avez sept minutes.

M. Jim Eglinski: Merci, monsieur le président.

Madame Johnson, j'ai écouté attentivement votre exposé. Merci, et merci de la passion dont vous avez fait preuve.

Il est assez facile de pointer du doigt un agent de police et de dire qu'il a fait telle chose de mal et qu'il a mal fait telle autre. Cependant, beaucoup des gestes posés par un agent de police, que ce soit un agent de la GRC ou un agent de police d'une ville ou peu importe, eh bien, les gestes posés durant une enquête sont ceux qui sont requis pour faire la preuve d'une affaire devant les tribunaux.

Et là, je sais que la témoin a dit qu'on pourrait peut-être prendre une pause de 48 heures ou je ne sais quoi, si la personne est bouleversée. Essayer d'expliquer une telle chose à un juge ou à un avocat ou encore à un avocat de la défense, je crois vraiment que ce n'est pas une bonne idée. L'agent de police doit réunir les preuves.

Vos idées sont excellentes, mais le problème que je vois concerne les éléments de preuve que les tribunaux sont susceptibles d'accepter. C'est là que le bât blesse. L'avocat de la défense essaiera de démolir la déclaration. L'agent de police essaie de prendre une déclaration qui reflète le meilleur souvenir de l'incident qu'a la victime à ce moment-là.

Vous ne connaissez peut-être pas mes antécédents. J'ai été agent de police pendant 35 ans, en région rurale et auprès des Autochtones. Vous savez, en 48 heures, une histoire change plusieurs fois. Nous tentons de connaître les véritables circonstances afin de pouvoir mener notre enquête. Parfois, c'est émotif — je suis tout à fait d'accord avec vous — et c'est difficile.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que beaucoup de collectivités rurales au Canada misent sur des recrues, des agents de police sans expérience. Lorsqu'une personne acquiert de l'expérience, elle voudra probablement aller travailler dans un plus grand centre. C'est là où se trouve l'expertise. Selon moi, ce que vous dites, c'est que le contact initial ne se fait pas toujours avec un enquêteur expérimenté connaissant à fond les crimes sexuels. Il peut s'agir d'un agent de police relativement nouveau.

Pensez-vous que nous devons également partager certaines des responsabilités avec les services judiciaires, avec les agents de police, afin que nous puissions présenter un front uni quant à la meilleure façon de gérer ces enquêtes très complexes et très émotives?

• (1555)

Mme Christina Johnson: Avec tout le respect que je vous dois, des recherches sur la neurobiologie du traumatisme et la façon dont le cerveau encode les traumatismes sont publiées. Ce que les chercheurs constatent — vous avez raison — c'est que l'histoire évolue. C'est parce que, au cours des 48 premières heures, les événements ne sont pas encore imprégnés dans la mémoire en tant que telle. C'est la raison pour laquelle la recommandation actuelle, c'est d'attendre 48 heures après le contact initial ou après l'agression en tant que telle, parce que c'est après 48 heures qu'on obtient l'histoire la plus véridique.

Absolument, il doit y avoir une collaboration avec le système judiciaire. En fait, tous les policiers que je connais sont des gens merveilleux, et je suis heureux de travailler avec eux. Ils travaillent très fort, ils documentent ce qu'ils font et, dès que le système judiciaire est saisi de la question, dès qu'on se retrouve avec un document écrit noir sur blanc, que ça devient une preuve — il n'est plus question des gens, mais de preuve —, c'est là que les choses dérapent.

M. Jim Eglinski: Merci.

Mme Christina Johnson: Merci.

M. Jim Eglinski: Trevor, bienvenue, et merci de votre exposé.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet de l'Alberta Rural Crime Watch Association et des différents programmes comme les patrouilles de citoyens et les programmes de surveillance en milieu communautaire et rural? Travaillez-vous en étroite collaboration avec différents groupes de ce genre en Alberta dans le cadre de votre programme?

M. Trevor Tychkowsky: Oui, et comment. Il y a plusieurs groupes différents.

Nous, l'Alberta Provincial Rural Crime Watch Association, tout comme n'importe quelle association de criminalité en milieu rural, nous sommes le groupe passif. Nous disons aux gens que nous ne voulons pas de troupes sur le terrain. Nous ne voulons pas que les

gens fassent une patrouille active. Nous voulons que la personne connaisse ses voisins. Nous voulons que la personne aille se chercher un café dans la collectivité juste pour observer ses voisins.

Le mandat de Citizens on Patrol, c'est d'être actif sur le terrain. Ses représentants font en réalité des patrouilles de secours dans leurs collectivités.

Travaillons-nous avec eux? Oui, absolument. Nous avons deux types de mandats différents. Nous visons tous deux la prévention du crime, mais nos mandats sont différents. L'un consiste à être actif sur le terrain, et on leur enseigne comment le faire, et l'autre, c'est que nous enseignons à nos gens qui vivent en milieu rural, soit de revenir à leurs racines, de revenir à la façon dont les choses étaient il y a bien longtemps, quand tous les voisins se connaissaient. Quand quelqu'un est absent, c'est le fait de savoir qui est cette personne.

On dirait que c'est disparu au cours des 20 dernières années, probablement. Nous ne connaissons pas nos voisins. Dans beaucoup des petites collectivités, j'ai parlé à beaucoup de gens, et ils ne connaissent même pas leurs voisins qui se trouvent à un demi-kilomètre. C'est vraiment décourageant.

M. Jim Eglinski: Vous vivez dans une région rurale de l'Alberta. On s'est beaucoup inquiété des délais d'intervention et du temps que les agents de police prennent pour intervenir à peut-être une entrée par effraction grave ou quelque chose du genre. Avez-vous des opinions sur la façon dont le service peut être amélioré au-delà du fait qu'on gère maintenant le ratio de policiers par membres d'une population?

M. Trevor Tychkowsky: Je dirais que la plus grande préoccupation pour nous, c'est que oui, parfois, ils sont peu nombreux. Il ne fait aucun doute qu'ils reçoivent beaucoup plus d'appels que ce à quoi ils peuvent répondre. Notre collaboration avec la GRC est extraordinaire. Nous avons avec elle une relation incroyable. Si je pense qu'elle peut améliorer cela de quelque façon que ce soit? Non. Mis à part la possibilité d'avoir un plus grand nombre d'agents de police, je ne crois pas que...

Nous défendons auprès de nos gens que nous ne pouvons continuer de demander à la GRC de le faire. Nous, le public, les collectivités, devons prendre en charge la criminalité en protégeant nos propres biens. Nous devons renseigner les gens pour nous assurer qu'ils mettent leurs choses sous clé. Les jours où les agriculteurs laissaient leurs clés dans leur camion et quittaient leur maison sans verrouiller la porte sont révolus.

• (1600)

Le président: Merci, monsieur Eglinski.

Mme Moore aura la parole pour sept minutes. Elle posera probablement ses questions en français.

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): J'aimerais poser mes questions à Mme Johnson.

Vous avez beaucoup parlé de ce qui entoure les agressions. J'aimerais discuter des répercussions à long terme et des différences entre la criminalité en milieu urbain et la criminalité en milieu rural. Lorsqu'une personne est victime d'une agression sexuelle en région rurale, son agresseur peut continuer de vivre dans la communauté pendant de nombreuses années, que l'agression ait été signalée ou non. Cela signifie que de nombreuses victimes d'agression sexuelle vont souffrir du trouble de stress post-traumatique ou présenter des symptômes qui s'y apparentent. En effet, au cours des années qui suivent l'agression, la victime peut fort bien rencontrer son agresseur de façon totalement imprévue, par exemple dans une file d'attente à l'épicerie ou à la banque. Ces traumatismes peuvent survenir à n'importe quel moment et faire réapparaître les symptômes chez la victime.

Est-ce que les victimes d'agression, que celle-ci ait été signalée ou non, continuent de bénéficier d'un soutien, même si cela s'est passé il y a 10, 15 ou 20 ans et que le traumatisme refait surface plus tard pour une quelconque raison?

[Traduction]

Mme Christina Johnson: Absolument. C'est assez courant, et cela ne veut pas dire que les personnes ne se voient pas durant une longue période. Elles pourraient se voir chaque jour ou chaque semaine, ou lorsqu'elles vont à... peu importe leur confession, la fin de semaine. La collectivité va s'attendre à un pardon pour aller de l'avant. Vous avez bien raison de dire que les gens présentent à coup sûr des symptômes du trouble de stress post-traumatique.

[Français]

Mme Christine Moore: La proximité de l'agresseur en milieu rural peut donc compliquer la guérison d'une victime, alors que cela ne sera pas nécessairement le cas dans les grands centres. Est-ce exact?

[Traduction]

Mme Christina Johnson: Oui.

[Français]

Mme Christine Moore: Selon vous, est-ce que les professionnels de la santé sont suffisamment formés pour composer avec ce phénomène?

[Traduction]

Mme Christina Johnson: Non. La plupart des professionnels de la santé ne sont pas formés pour intervenir précisément dans des cas de violence sexuelle, y compris nos médecins qui préparent nos trousseaux médico-légaux, ce qui influencerait aussi sur... Nous avons des médecins suppléants qui viennent dans les régions rurales et éloignées en ignorant totalement comment utiliser les trousseaux, donc cela influe sur les enquêtes et les condamnations et jusque sur les mesures de soutien propres aux traumatismes sexuels.

[Français]

Mme Christine Moore: On devrait donc mieux former non seulement les policiers, mais aussi les professionnels de la santé qui travaillent dans les régions rurales. Est-ce bien cela?

[Traduction]

Mme Christina Johnson: Tout le monde dans le système qui a des rapports avec la violence sexuelle devrait recevoir une formation pour intervenir précisément dans des cas de violence sexuelle.

[Français]

Mme Christine Moore: D'accord.

Je reviens à la question des régions rurales où il peut souvent n'y avoir que deux ou trois infirmières à l'urgence dans l'équipe de nuit. Une formation adéquate est donc cruciale, car contrairement aux grands hôpitaux qui disposent d'équipes spéciales pour gérer les interventions en première ligne, les petits centres de santé qui desservent la population en milieu rural ont un personnel limité et n'importe qui peut être appelé à gérer de tels cas. La formation devrait donc être étendue à tous les gens susceptibles d'intervenir dans ce type de situations, qui peuvent survenir n'importe quand.

Merci beaucoup, madame Johnson.

Ma prochaine question s'adresse à vous, monsieur Tychowsky.

Les crimes mineurs, par exemple les vols ou les méfaits, sont-ils davantage commis par des gens issus de la communauté ou le sont-ils par des gens qui viennent de l'extérieur venus commettre des crimes dans des régions rurales où il y a des fermes? Quel est votre avis?

• (1605)

[Traduction]

M. Trevor Tychowsky: Nous découvrons, en fait, que ce ne sont pas des gens locaux. C'était le cas auparavant, mais nous découvrons maintenant de plus en plus souvent que les gens qu'ils attrapent ne sont pas des habitants de la localité. Ce sont des criminels endurcis qui vont traverser de nombreuses collectivités et continuer de commettre ces crimes.

[Français]

Mme Christine Moore: D'accord.

Selon les statistiques, il y a moins de crimes de ce genre dans les communautés rurales du Québec et de l'Ontario. Par exemple, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est à sept heures de route de la plus grande ville, et Timmins, dans le Nord de l'Ontario, est à environ sept heures de route de Toronto.

La proximité ou non de grandes villes peut-elle expliquer le fait que le taux de criminalité est différent d'une province à l'autre? Par exemple, au Québec et en Ontario, les régions rurales sont beaucoup plus éloignées des grands centres que dans l'Ouest, où il y a plus de grandes villes à proximité des zones rurales.

[Traduction]

M. Trevor Tychowsky: Cela pourrait peut-être l'expliquer. Je ne connais vraiment pas la réponse directe à cette question.

Ma collectivité elle-même se situe à environ une heure d'Edmonton, en Alberta. J'imagine que c'est une possibilité. Celles qui se trouvent très au Nord qui sont plus éloignées des grands centres sont également frappées par le crime. C'est un problème de criminalité qui frappe toute notre province. Dans une collectivité un peu plus au nord, est-ce que je dirais qu'il y en a moins? Non. Nous avons appris que la criminalité en général a beaucoup augmenté.

[Français]

Mme Christine Moore: D'accord.

Vous avez pris des initiatives locales en vue d'augmenter la sécurité. Pouvez-vous nous dire lesquelles ont bien fonctionné? Y a-t-il des initiatives simples que nous pourrions mettre en place? Vous encouragez les gens à verrouiller les portières de leur voiture et à connaître leurs voisins, mais avez-vous d'autres exemples concrets d'initiatives très simples qui donnent de bons résultats?

[Traduction]

M. Trevor Tychkowsky: C'est vraiment d'encourager le grand public à appeler la GRC. Nous recevons beaucoup trop de plaintes de membres de la GRC qui nous disent que les gens vont les voir des semaines ou des mois après coup et dire: « En passant, j'ai vu passer un véhicule suspect, mais je n'en ai rien pensé. »

C'est comme un piège qui se déclenche à répétition. Les gens craignent de téléphoner ou bien ils croient que ce n'est pas suspect ou que c'était juste un voisin qui s'est acheté un nouveau véhicule. Ce n'est que plus tard, lorsqu'ils découvrent qu'on est entré par effraction chez un voisin, qu'ils vont dire: « En passant, j'ai vu un véhicule étrange », mais ils ne le diront que bien plus tard, et malheureusement, c'est trop tard.

Le président: Merci.

Merci, madame Moore.

Madame Dabrusin, allez-y pour sept minutes, s'il vous plaît.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Merci.

Vous venez tous deux de l'Alberta. Lors de la dernière réunion, nous avons reçu ici la GRC, et les représentants nous ont un peu parlé de quelques initiatives qu'ils menaient aussi en Alberta. Je me demandais si vous pouviez m'en donner un aperçu.

Selon ce que je comprends, la province de l'Alberta a investi quelque chose de l'ordre de — je ne dirai pas le bon chiffre — 10 millions de dollars.

M. Jim Eglinski: C'était 8 millions de dollars pour la police et 2 millions de dollars pour le gouvernement provincial...

Mme Julie Dabrusin: C'était 8 millions de dollars pour la police et 2 millions de dollars pour le système de justice, je crois.

M. Jim Eglinski: C'est exact.

Mme Julie Dabrusin: La GRC en Alberta a créé quelques nouvelles initiatives à partir de cela, en travaillant avec des organisations différentes et d'autres du même genre.

Ma première question s'adresse à l'association de surveillance de quartier.

Avez-vous joué quelque rôle que ce soit dans cette nouvelle stratégie de réduction de la criminalité en Alberta?

M. Trevor Tychkowsky: Et comment. Nous avons signé un protocole d'entente avec la GRC, puis elle a annoncé qu'elle allait créer une initiative spéciale de prévention du crime. Nous avons commencé à voir de très bons résultats par rapport à cela. Un groupe de travail spécial commence à aller dans les collectivités rurales et à viser les personnes qui étaient des criminels endurcis, donc nous voulons appeler ces gens. Nous commençons à avoir de bonnes augmentations par rapport à cela et nous félicitons la GRC d'avoir pris une si bonne mesure, mais c'est un grand problème maintenant. Les gens des collectivités sont préoccupés. La confiance commence à être très ébranlée.

● (1610)

Mme Julie Dabrusin: L'autre élément, c'est que quand j'observais ses statistiques — et elle obtenait, en fait, quelques bons résultats, en fonction de ce qu'elle nous donnait — ils semblaient tous liés aux crimes contre les biens. Constatez-vous cela aussi en ce qui concerne le sujet d'intérêt et votre participation?

M. Trevor Tychkowsky: C'est exact. C'est ce que nous constatons. Notre collectivité a connu 11 introductions par effraction en 24 heures, et c'était d'une extrémité du comté à l'autre. C'était dans

un rayon de 80 kilomètres. Et cela, juste au cours des deux dernières semaines. Cela se produit encore.

Mme Julie Dabrusin: Vous avez dit que vous aviez un protocole d'entente. Quelle était votre participation? Que faites-vous avec la GRC dans le cadre de ce nouveau projet?

M. Trevor Tychkowsky: Nous avons toujours entretenu une excellente relation de travail avec la GRC, mais nous venons tout juste de signer une entente qui énonce vraiment ce que nous ferions, nous, l'Alberta Provincial Rural Crime Watch Association et ce que la GRC fera pour nous. Cette entente a juste permis de solidifier la relation, et nous disons vraiment: « Oui, nous serons vos yeux et vos oreilles, et vous viendrez à nos réunions et nous donnerez le plus de renseignements possible à transmettre au public. »

Mme Julie Dabrusin: Vous a-t-on fourni une formation spéciale ou quoi que ce soit d'autre par rapport à ce que vous devriez rechercher et ce sur quoi vous devriez travailler?

M. Trevor Tychkowsky: Il n'y avait rien de particulier.

Si nous voulons avoir des conférenciers, nous essayons d'encourager nos clubs locaux à les utiliser, parce qu'ils sont assurément des experts en la matière. Nous les utilisons quand c'est possible, mais dans le protocole d'entente, rien de particulier ne nous disait qu'ils nous offriront cela. Comme vous l'avez entendu dans mon discours, nous encourageons le concept de PCAM, et ce sont des experts en la matière. Nous formons de plus en plus de gens dans notre région pour vraiment transmettre ce message, parce que nous pensons qu'il fonctionne.

Mme Julie Dabrusin: J'essaie juste de comprendre ce qui a changé. Si je regarde votre collectivité et le type de travail que vous faites, vous constatez une baisse, même si vous avez mentionné qu'il y a eu récemment un très grand nombre d'introductions par effraction. Vu que la GRC fait dans votre région, en raison de cette nouvelle stratégie de réduction de la criminalité, qu'est-ce qui a changé pour la rendre plus efficace? Quel est votre rôle à cet égard?

M. Trevor Tychkowsky: Dire que le groupe de prévention du crime ou le — je n'arrive pas à me rappeler le nom exact, mais...

Mme Julie Dabrusin: C'est la stratégie de réduction de la criminalité.

M. Trevor Tychkowsky: Oui, c'est ça. L'organisation est assez nouvelle, donc quand toute la province reçoit... lorsque je parle au nom de la Provincial Rural Crime Watch Association, j'examine notre collectivité dans l'ensemble, notre province complète. La criminalité continue-t-elle d'augmenter dans l'ensemble de la province? Bien sûr. Mais commençons-nous à voir une réduction? Bien sûr. Puis-je dire que c'est comme ça dans notre collectivité? Non, je ne peux précisément dire qu'ils sont dans ma collectivité pour le faire, mais j'espère que j'en verrai certains.

Mme Julie Dabrusin: Merci.

Madame Johnson, toute cette stratégie de réduction de la criminalité me semble, quand je l'examine, axée sur le crime contre les biens. Vous êtes-vous entretenue avec la GRC dans le cadre de cette stratégie de réduction de la criminalité sur la façon dont elle peut intervenir dans le cas d'agressions faites aux femmes?

Mme Christina Johnson: Non, nous n'avons pas communiqué.

Mme Julie Dabrusin: D'accord.

Avez-vous observé des changements au cours des six derniers mois? Ce ne sont vraiment que les six premiers mois de ce programme, mais avez-vous eu des communications avec la GRC par rapport à ce qu'elle fait?

Mme Christina Johnson: Nous coopérons déjà avec la GRC, et un détachement parmi les quatre siège à une de nos tables de concertation à l'échelle locale, mais il n'y a eu aucune différence au chapitre de la collaboration au cours des six derniers mois.

Mme Julie Dabrusin: D'accord, c'est utile.

Je commence à manquer de temps, mais il y a une chose qui m'intéresse.

Je vis dans une grande ville. En fait, les gens de ma région se surveillent l'un l'autre et se connaissent, et cela se produit dans les villes également. En fait, à certains égards, il est parfois plus difficile de se sauver des autres, parce que vous pouvez entendre ce qui se passe dans la maison de votre voisin, particulièrement durant l'été.

Je me questionne au sujet de l'isolement dans une région rurale lorsque nous parlons des femmes. Nous pouvons entendre directement ce qui se passe dans la maison des autres, bien franchement, mais je m'attendrais à ce que ce ne soit pas la même chose dans une région rurale.

Quelles sont les répercussions de cet isolement?

• (1615)

Le président: Très brièvement, s'il vous plaît.

Mme Christina Johnson: Elles sont énormes. Ce que nous savons, c'est que les familles qui sont exposées à un risque élevé vont déménager dans des régions rurales parce qu'elles seront moins scrutées à la loupe.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Stubbs, je vous souhaite la bienvenue au Comité. Vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer.

Merci à vous deux d'être ici et de faire don de votre temps et de votre vision pour guider les travaux du Comité.

Trevor, de l'Alberta Provincial Rural Crime Watch Association, j'aimerais vous remercier d'avoir appuyé la motion 167 et de vous joindre aux plus de 101 autres organisations parmi sept provinces et aux milliers de Canadiens qui ont fait front commun pour attirer l'attention sur la criminalité en milieu rural. C'est une épidémie en pleine croissance certainement dans notre province, mais aussi dans d'autres endroits du pays.

Je vous inviterais à vous exprimer davantage par rapport à ce que ma collègue demandait: les réussites qu'on a constatées à ce jour grâce à l'équipe responsable de la réduction de la criminalité.

Il y a un détachement dans ma région, par exemple, ou quatre agents doivent couvrir près de 3 000 kilomètres carrés. On voit rarement deux agents en fonction en même temps. Le personnel de soutien est certainement limité, voire parfois nul.

Je pense qu'il y a là une question à deux volets. Le premier, c'est que j'espère que le Comité fera un examen des ressources de première ligne suffisantes dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones.

De plus, diriez-vous, compte tenu du fait qu'il y a eu des réussites et un changement de donne en raison des efforts de ces groupes de travail de réduction de la criminalité dédiés, que cela renforce l'argument selon lequel on devrait accroître davantage la visibilité

des agents d'application de la loi de la GRC et la présence active dans les collectivités rurales et éloignées afin de lutter contre la criminalité en milieu rural?

M. Trevor Tychkowsky: Absolument, Shannon. Vous avez tout à fait raison de le dire.

Notre collectivité compte quatre membres. Vous avez frappé droit dans le mille, c'est-à-dire que lorsque ce groupe de travail spécial intervient, il fait un excellent travail, mais malheureusement, il n'y en a qu'un certain nombre.

Nous voyons cela comme une solution de fortune, parce que cela ne va corriger qu'une partie du problème. Je crois que, à un certain moment, ils sont venus dans notre collectivité, mais un peu plus tard, soudainement, il y a eu 11 autres introductions par effraction en 24 heures.

Vous avez raison. Nous avons un agent en fonction, et cela rend les choses très difficiles. Les criminels le savent. Ils savent où les policiers se trouveront. Ils savent quand il leur faudra plus de temps pour arriver.

Nous savons ce qui se passe partout dans la province. Les criminels savent ce genre de choses. C'est une très bonne chose d'avoir un groupe de travail spécial — j'applaudis la GRC pour cela — mais ce n'est pas la réponse totale.

Mme Shannon Stubbs: Je crois que les agents de la GRC font du mieux qu'ils peuvent dans une situation très complexe, mais la réussite des groupes de travail, à mon avis, renforcerait l'argument selon lequel on doit s'assurer qu'il y a des ressources suffisantes dans ces collectivités.

Mes électeurs me disent souvent qu'ils se sentent comme des cibles faciles, qu'ils connaissent plus de gens qui ont été victimes d'introduction par effraction que des gens qui ne l'ont pas été. Ils sont stressés et anxieux et ils craignent pour leur famille, leur maison et leur entreprise. Ils prennent des mesures pour essayer de se protéger.

Que peut-on dire au sujet de ce problème des délinquants récidivistes constants et de la porte tournante? Croyez-vous qu'on devrait miser sur l'augmentation des peines et des sanctions pour régler ce problème, en ce qui concerne tant l'augmentation du crime organisé que les délinquants qui perpétuent ces crimes?

M. Trevor Tychkowsky: Oui, assurément. Nous sommes certainement de cet avis.

Nous connaissons un certain groupe de gens. Quand ils ont été incarcérés, la criminalité a diminué. Nous le savions. Quand ils sont sortis, nous nous attendions à ce que les taux de criminalité augmentent.

Vous avez tout à fait raison, Shannon.

Mme Shannon Stubbs: Y a-t-il d'autres recommandations ou détails concrets supplémentaires que vous aimeriez voir ressortir des travaux du Comité?

M. Trevor Tychkowsky: Non. Je pense qu'une chose importante consiste à examiner le système de justice, assurément, mais aussi, à nous demander si nous avons assez de policiers. En tant que gouvernement, que faisons-nous pour que nos gens puissent aider à protéger nos citoyens? Que pouvons-nous faire de plus pour aider à les protéger? Ils commencent vraiment à ne pas se sentir en sécurité, et ce n'est pas un bon sentiment dans les collectivités rurales.

•(1620)

Mme Shannon Stubbs: Oui, et c'est mauvais pour tout le monde, je crois, lorsque les résidents en milieu rural perdent confiance, perdent espoir et sentent que, lorsqu'ils appellent à l'aide, cette aide ne sera pas nécessairement là. C'est frustrant pour tout le monde, je crois, tant pour les résidents que pour les agents d'application de la loi qui essaient juste de faire leur travail.

M. Trevor Tychkowsky: Oui, absolument.

Le président: Merci, madame Stubbs.

M. Duguid est le prochain intervenant pour cinq minutes.

M. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.): Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps avec Mme Sahota, si le temps le permet.

J'aimerais commencer par remercier nos deux intervenants de leur excellent exposé. J'ai une question et un commentaire pour vous deux.

Trevor, j'ai été membre d'un groupe de patrouille de citoyens dans mon propre quartier avant ma vie politique et également membre de CFCA. Je connais très bien le travail qu'ils font, soit non seulement de réduire la criminalité dans les quartiers, mais aussi d'assurer la cohésion communautaire à mesure que nous apprenons à connaître nos voisins. Je dois avouer que se promener à 2 heures du matin dans mon quartier, dans les parcs locaux, ce n'est parfois pas l'idée que les gens se font du plaisir, mais c'était très efficace pour réduire les crimes contre les biens.

Je sais que l'initiative à laquelle j'ai participé était financée aux échelons tant provincial que municipal, pas à l'échelon provincial, donc j'aimerais obtenir vos commentaires quant au rôle du fédéral. Permettez-moi d'abord de poser à Christina mon autre question, puis je vous demanderai à tous deux de répondre, parce que j'aimerais laisser du temps à Mme Sahota.

Nous avons lancé une stratégie de lutte contre la violence fondée sur le sexe de 200 millions de dollars sur cinq ans, que je suis sûr que vous connaissez. Les trois piliers sont la prévention, le soutien aux victimes et à leur famille et un système juridique et judiciaire attentif. Je sais que, particulièrement dans ma province d'origine du Manitoba — nous allons recevoir une délégation de Thompson, au Manitoba — les taux de violence fondés sur le sexe sont très élevés dans notre région du Nord, et que nous allons devoir faire quelque chose. Il y a un manque de services.

Je me demande si vous pourriez parler un peu de la prévention. Nous avons également quelques initiatives signature. Je vais utiliser ma propre collectivité comme exemple. Les Blue Bombers de Winnipeg participent beaucoup à la prévention et à la mobilisation de jeunes hommes et de garçons. Ils se trouvent dans les écoles. Ils ont vraiment une incidence sur la réduction de la violence fondée sur les sexes et sur les causes de la violence fondée sur le sexe en plus d'aborder des enjeux comme le consentement. Avons-nous besoin de ces types d'initiatives dans les régions rurales du Manitoba et du Canada?

Mme Christina Johnson: Oui. Si nous voulons nous attaquer à la source de la violence sexuelle... ça tient assurément à l'inégalité de genre, où cela en fait partie. Faire cette prévention primaire qui consiste à changer les normes culturelles, ce dont j'ai parlé en ce qui concerne la ruralité, est un élément énorme. Oui, il en faut beaucoup plus, et nous avons besoin d'hommes et de garçons pour diriger cette initiative et remettre cela en question afin de créer le changement.

M. Terry Duguid: Trevor, par rapport au rôle du fédéral dans la Patrouille téléphonique communautaire ou de CFCA, je suis sûr que

le gouvernement fédéral a parfois financé plus de gens sur le terrain en ce qui concerne les policiers, particulièrement dans les régions urbaines. Y a-t-il un rôle pour le gouvernement fédéral?

M. Trevor Tychkowsky: Oui, je le crois. Je pense que nous devons explorer cette option, mais vous avez raison. En ce moment, votre financement est envoyé à la GRC. Nous vous félicitons pour cela. C'est une excellente mesure, mais est-il possible que vous assumiez un rôle plus actif dans la prévention de la criminalité? Je le crois.

M. Terry Duguid: Je vais céder la parole à Mme Sahota.

Le président: Il vous reste environ une minute et demie.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Madame Johnson, vous avez mentionné l'aspect culturel de la violence fondée sur le sexe et des agressions. Je crois que vous y avez fait allusion mais ne l'avez pas clairement dit, mais diriez-vous qu'il y a une culture particulière, une culture canadienne, lorsqu'il est question de cela, ou croyez-vous qu'il y a des différences dans nos régions rurales, urbaines et autres régions dans l'ensemble du Canada? La culture varie-t-elle d'un endroit à l'autre et quelles solutions pouvons-nous trouver si c'est différent?

Mme Christina Johnson: Je dirais qu'une collectivité rurale est une collectivité rurale. Lorsque nous travaillons au sein de la collectivité, il s'agit vraiment d'utiliser un modèle de développement communautaire pour découvrir quelles sont les valeurs et les croyances de cette collectivité précisément lorsqu'il s'agit de l'inégalité de genre, de sexisme, puis de tout ce que cela recoupe.

Je ne crois pas qu'il y ait une approche unique pour régler le problème. Il s'agit vraiment de se relever les manches, de faire cette évaluation, de rencontrer la collectivité là où elle se trouve, puis d'aller de l'avant grâce à une approche d'éducation qui ne « jette le blâme sur personne ».

•(1625)

Mme Ruby Sahota: Notre étude porte sur la criminalité en milieu rural. Ne pensez-vous pas que certaines approches pourraient être appliquées dans l'ensemble des régions rurales du Canada lorsqu'il est question de cela ou dites-vous que chaque région est unique et que nous devons appliquer des approches différentes partout?

Mme Christina Johnson: Oh, je suis désolée, je vous ai mal comprise. Oui, une stratégie d'éducation, particulièrement lorsqu'il s'agit de violence sexuelle et de violence familiale, est absolument essentielle pour ce qui est des définitions — c'est ce que c'est et que ce n'est pas —, puis il faut vraiment prendre le temps de séparer les choses.

Mme Ruby Sahota: Comme vous venez de l'Alberta, est-ce quelque chose qui relève de la compétence de...

Le président: Merci, madame Sahota.

Mme Rudy Sahota: Mon temps est écoulé.

Merci.

Le président: Il nous reste quelques minutes, et parce que je suis très gentil, je vais laisser quatre minutes à M. Paul-Hus.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: Vous êtes trop gentil, monsieur le président. Merci beaucoup.

Bonjour, madame Johnson, monsieur Tychkowsky.

Au début de votre témoignage, madame Johnson, vous avez dit que les femmes ne signalaient pas les agressions sexuelles qu'elles subissaient. Il y a des agressions, mais les femmes n'osent pas les signaler. D'après ce que je comprends de votre témoignage, elles ne dénoncent pas leurs agresseurs parce qu'elles ne peuvent pas recevoir de service. Est-ce bien cela, ou y a-t-il d'autres raisons?

[Traduction]

Mme Christina Johnson: Je dirais que le fait de recevoir le service en fait partie, absolument. C'est aussi le manque d'anonymat. Si quelqu'un fait un signalement, toute la collectivité le sait. Ce sont ces éléments, et encore une fois, l'accès direct au service. C'est aussi la crédibilité: « Est-ce qu'on va me croire ou est-ce que je vais être soutenue si je fais un signalement? »

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: D'accord.

Cette semaine, des gens de la GRC sont venus nous rencontrer et ils nous ont dit que, depuis un an en Alberta, beaucoup d'efforts étaient faits. Selon eux, il y a eu une amélioration des services aux victimes de crimes.

Madame Johnson ou monsieur Tychowsky, croyez-vous qu'il y ait eu une véritable amélioration des services offerts par la GRC?

[Traduction]

M. Trevor Tychowsky: Nous avons vu une amélioration, absolument, mais comme quelqu'un l'a dit, malheureusement, parfois on s'en prend à la situation d'ensemble. On s'en prend à ces criminels endurcis et on essaie de les pourchasser d'un bout à l'autre du système. Malheureusement, je ne sais pas si cela a vraiment un autre effet que celui d'une solution de fortune.

Je ne dis pas que l'approche est mauvaise. C'est vraiment une excellente approche, pour commencer. Ces crimes vont se poursuivre. Nous devons trouver des façons de renseigner le public, nos contribuables, de manière à transformer cela en choses positives.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: D'accord.

Vous avez parlé de situations où le calme revenait lorsque des criminels étaient arrêtés et emprisonnés, mais que, à leur libération, vous vous attendiez à voir le taux de criminalité augmenter. Il semble s'agir de gangs ou de groupes spécifiques. Les gens de la GRC ne nous ont pas révélé de noms, évidemment, puisqu'ils ne peuvent pas nous donner d'information précise.

Ceux qui se livrent à des activités criminelles en régions rurales sont des groupes spécifiques, des gangs organisés, qui commettent des crimes un peu partout, plutôt que des individus isolés, n'est-ce pas? Si l'on établit une stratégie qui vise ces gangs, pourrions-nous résoudre le problème plus efficacement?

[Traduction]

M. Trevor Tychowsky: En tant qu'association de surveillance en milieu rural, nous n'avons pas beaucoup de détails au sujet des gens qui sont arrêtés. Nous savons qu'il y a des activités de gang, tout à fait, mais sont-elles toutes liées aux gangs? Je ne connais vraiment pas la réponse. La GRC serait la seule en mesure de répondre à cette question.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: D'accord.

[Traduction]

Le président: Vous avez 30 secondes, Jim.

M. Jim Eglinski: Très rapidement, je m'adresse à vous deux; vous avez mentionné plus tôt votre participation et ce que vous faites. Croyez-vous qu'il existe un rôle pour nos collectivités, où elles pourraient participer encore plus que maintenant pour ce qui est d'aider la police, d'aider les collectivités à être préparées, grâce à une meilleure sensibilisation dans le cas des agressions sexuelles et jouer un meilleur rôle pour ce qui est de connaître ses voisins? Pensez-vous que les collectivités ont un plus grand rôle à jouer, peut-être avec un volet de sensibilisation offert par la police?

• (1630)

Le président: Très brièvement, s'il vous plaît.

M. Trevor Tychowsky: Oui. Je crois que les collectivités doivent vraiment intervenir à cet égard, absolument.

M. Jim Eglinski: Madame Johnson.

Mme Christina Johnson: Oui. Nous avons tous un rôle à jouer, chacun d'entre nous.

M. Jim Eglinski: Merci.

Le président: Je crois que c'est le moment parfait pour mettre fin à la première partie de la séance.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous au nom du Comité de vos efforts pour en arriver où vous en êtes maintenant et de nous avoir présenté votre témoignage.

Sur ce, nous allons prendre une pause, le temps que le prochain groupe de témoins s'installe.

• _____ (Pause) _____
•

Le président: Reprenons. Je crois que nos témoins par vidéoconférence sont connectés. Nous accueillons aussi Edouard et Jessica Maurice.

Je propose de commencer par le témoignage d'Alicia Bedford, de Thompson, au Manitoba, et de Geraldine Dixon.

Je vous laisse décider entre vous qui commence. Vous avez chacune 10 minutes.

Donc, qui veut commencer?

• (1635)

Mme Alicia Bedford (à titre personnel): Nous sommes ensemble; nous témoignons à propos de la même chose.

Le président: D'accord. Pouvons-nous faire comme si vous étiez un groupe? Aurez-vous assez de 10 minutes?

Mme Alicia Bedford: Je crois que oui.

Le président: D'accord. Très bien. Les membres du comité auront plus de temps pour poser des questions.

L'heure avance. Merci.

Mme Alicia Bedford: Je vous remercie de votre invitation. Je crois qu'il est extrêmement important de dénoncer ce problème. Mon témoignage portera sur un incident qui m'est arrivé il y a deux mois, sur ses conséquences et sur les commentaires que nous avons reçus lorsque nous en avons parlé publiquement dans notre collectivité. Je vais commencer par vous lire le compte rendu de ce qui est arrivé.

Le 10 août 2018, j'étais seule chez moi avec mes deux jeunes filles. Vers 2 heures, mon aînée m'a réveillée en criant qu'il y avait quelqu'un dans notre arrière-cour qui essayait d'entrer par effraction dans notre maison.

Nous étions en train de faire quelques travaux de rénovation dans notre arrière-cour, et notre patio donnait directement sur la porte extérieure de ma chambre à coucher. J'ai regardé dehors et j'ai vu quelqu'un qui essayait de s'introduire dans ma chambre par la porte-moustiquaire.

Je l'ai poussé avec force et j'ai réussi à refermer la porte; mais je pouvais toujours l'entendre, lui et un groupe de personnes qui me semblait assez nombreux, tout près de chez moi, criant et hurlant.

Tout de suite après avoir refermé la porte et l'avoir verrouillée, j'ai saisi mon téléphone cellulaire et appelé la GRC. À Thompson, ce n'est pas aussi simple que de composer le 911. Le numéro est 204-677-6911. Vous imaginez-vous ce que c'est, d'avoir à composer un numéro à 10 chiffres alors qu'il y a quelqu'un qui essaie de s'introduire dans votre maison? C'est extrêmement difficile.

La première fois que j'ai composé le numéro, un message enregistré m'a répondu automatiquement que tous les opérateurs étaient présentement occupés. J'étais effrayée, alors j'ai raccroché et j'ai composé à nouveau. Encore une fois, j'ai entendu le même message: tous les opérateurs sont présentement occupés.

Je pouvais encore entendre les gens dans mon arrière-cour qui essayaient d'entrer chez moi, et je n'arrivais à joindre personne pour obtenir de l'aide. J'ai donc téléphoné au service d'incendie local. On m'a répondu immédiatement, et j'ai expliqué ce qui se passait. Quelqu'un est resté au téléphone avec moi en essayant en même temps de transférer mon appel à la GRC. La personne du service d'incendie est restée en ligne avec moi, et nous avons entendu encore le même message: tous les opérateurs étaient occupés.

Nous avons continué d'attendre. J'ai eu l'impression que cela a duré une éternité, mais en réalité, il s'est écoulé probablement de cinq à sept minutes avant que je parle finalement à quelqu'un. J'ai expliqué ce qui se passait, et j'ai demandé de l'aide pour mes enfants et moi.

Dès que j'ai réussi à parler à quelqu'un pour lui donner mes coordonnées, il a fallu littéralement moins de trois minutes pour que des agents de la GRC arrivent chez moi. Malheureusement, entre-temps, tout le monde s'était sauvé. La GRC n'a pas pu arrêter qui que ce soit, mais je me dis que si j'avais réussi à parler avec quelqu'un dès mon premier appel, si on ne m'avait pas mise en attente si longtemps, probablement que la GRC serait arrivée beaucoup plus tôt.

Cela me fait peur. J'ai grandi dans cette collectivité. J'ai veillé à ce que mes enfants mémorisent le numéro de 10 chiffres de la GRC. C'est évidemment beaucoup plus difficile qu'un numéro à trois chiffres, mais c'est tout aussi important. J'ai appris à mes filles à composer ce numéro si elles ont besoin d'aide ou de secours. Elles comptent là-dessus. Nous avons toutes été élevées comme cela.

Mes filles sont malheureusement encore troublées par ce qui est arrivé. Elles se posent des questions. Si elles ont besoin d'aide, vont-elles vraiment en recevoir? Est-ce qu'on va les mettre en attente? Elles sont si jeunes... Si quelqu'un les attaque et qu'elles demandent de l'aide, combien de temps seront-elles mises en attente avant qu'une aide concrète leur soit donnée?

Ce que je me demande, c'est pourquoi Thompson n'a pas de service de répartition. Vu le taux de criminalité, à Thompson... Je dois souligner que selon le magazine *Maclean's*, Thompson se classe au deuxième rang des villes les plus dangereuses du Canada. Nous n'avons pas de service local de répartition. Nous n'avons pas de service 911.

●(1640)

Je trouve inacceptable de devoir attendre. C'est comme si nos vies étaient moins importantes que celle d'une personne qui peut composer le 911 et qui pourra immédiatement parler avec quelqu'un. Je trouve que c'est inacceptable.

Je vais laisser Geri continuer.

Mme Geraldine Dixon (à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Geraldine Dixon. Je suis aussi en passant la mère d'Alicia.

Le lendemain de l'incident que ma fille et sa famille ont vécu, je me suis rendue au détachement local de la GRC et j'ai discuté avec un agent. Ensuite, je suis allée parler à Colleen Smook, l'adjointe au maire, qui m'a recommandé d'envoyer une lettre à la ministre de la Justice, au maire et au conseil municipal afin de leur faire part de nos préoccupations. Les lettres ont été envoyées le 13 et 15 août 2018, respectivement.

En guise de suivi aux lettres, ma fille et moi nous sommes adressées au maire et au conseil municipal à la réunion mensuelle du conseil. Monsieur le maire Fenske nous a dit que c'était le gouvernement du Manitoba et non la ville qui avait pris la décision de fermer le centre d'appels du service 911 local. Il a ajouté qu'il n'y avait pas, dans le nord du Manitoba, l'infrastructure requise pour un centre d'appels 911, mais qu'il avait fait pression auprès du gouvernement pour qu'il remédie au problème. Malheureusement, « les choses sont simplement ce qu'elles sont, dans le nord ».

Nous avons aussi envoyé un courriel à Cliff Cullen, notre ministre de la Justice, pour lui expliquer nos préoccupations. Une copie du courriel a aussi été envoyée à Brian Pallister, Kelly Bindle et Niki Ashton. Karen Lambert, la directrice des services de police contractuelle, a répondu à notre courriel en nous recommandant de garder la ligne lorsqu'on appelle le 204-677-6911.

Le 19 septembre 2018, j'ai enfin rencontré le député de Thompson, Kelly Bindle, après de nombreux essais infructueux pour prendre rendez-vous avec lui. Il m'a dit qu'il enverrait une autre lettre à Cliff Cullen, puisque sa dernière réponse était insatisfaisante.

On nous a dit que M. Bindle allait communiquer avec nous, mais depuis c'est le silence complet. Demain, cela fera un mois. Si je vous en parle, c'est parce que, après que nous ayons envoyé au Comité la lettre qu'il nous avait adressée, M. Bindle nous a envoyé un courriel, qui vous a été transmis. Je veux mettre en relief le fait que, dans son courriel, M. Bindle contredit le maire Fenske: il affirme que l'infrastructure nécessaire existe et a toujours existé et que M. Bindle n'a jamais tenté de faire pression sur qui que ce soit pour changer quoi que ce soit.

Ma fille et moi avons lancé une pétition pour sensibiliser la population, et nous allons la présenter au nouveau maire ou à la nouvelle mairesse et au conseil municipal pour qu'ils prennent connaissance des préoccupations de la collectivité et de son désir d'avoir un centre d'appels 911 local. Thompson est parfois appelé le carrefour du Nord, mais le magazine *Maclean's* classe notre ville au deuxième rang des endroits les plus dangereux où vivre au Canada. Les gens ne se sentent pas en sécurité, et cela doit changer.

Je voudrais aussi ajouter que nous avons reçu un autre courriel de Kelly Bindle relativement à notre appel d'urgence à la GRC. Il y a un paragraphe que j'aimerais beaucoup vous lire, parce qu'il illustre très bien les raisons pour lesquelles nous sommes venues ici aujourd'hui témoigner devant vous. Voici:

La GRC a fourni les renseignements suivants à propos de l'incident en question: le 11 août 2018 entre 1 h 30 et 2 h 30, la GRC a reçu 50 appels d'urgence...

Pardon?

Le président: Continuez. Il vous reste encore une minute et demie.

Mme Geraldine Dixon: D'accord. J'avais presque terminé.

... et a répondu à 29 d'entre eux. Quinze appels ont également été abandonnés et ont dû faire l'objet d'un rappel... le temps d'attente moyen pendant cette période était de 2 minutes 42 secondes. Le plus long temps d'attente pendant cette période a été de 11 minutes 21 secondes. La GRC a souligné que le nombre d'appels pendant cette période était anormalement élevé. La GRC a retracé l'appel passé par Mme Bedford a fait au service d'incendie de Thompson et précise que l'appel a été mis en attente pendant 4 minutes et 29 secondes.

Pour conclure, n'oubliez pas, je vous prie, que chaque seconde compte dans une situation d'urgence.

Merci.

• (1645)

Le président: Merci, madame Bedford et madame Dixon.

Le greffier du Comité a reçu la lettre que vous nous aviez transmise, celle qui vient de Kelly Bindle. Elle sera remise aux membres sous peu, dès qu'elle sera traduite, probablement lundi. Merci.

Sur ce, c'est au tour d'Edouard et de Jessica Maurice.

M. Edouard Maurice (à titre personnel): Je m'appelle Eddie Maurice, et voici mon épouse, Jessica. Merci de nous avoir invités à vous faire part de notre histoire et à discuter d'un sujet qui nous touche énormément.

Si on nous a invités à témoigner, c'est parce que, en février, j'ai chassé deux criminels de ma propriété rurale, mais c'est moi que la GRC a arrêté. Mon histoire — le fait que des accusations ont été portées contre moi parce que j'ai voulu protéger mon enfant, ma propriété et moi-même — a retenu l'attention des médias du pays.

J'étais chez moi, seul avec ma fille de 12 mois. Elle dormait dans sa chambre au rez-de-chaussée. Vers 5 heures, je me suis réveillé et je me suis rendu compte qu'il y avait des criminels à l'extérieur de ma maison qui, comme je l'ai dit, se trouve en région rurale. J'ai tout de suite été pris de panique. Quand vous vivez à la campagne comme moi, vous êtes trop loin de vos voisins pour qu'ils vous entendent crier. Il faisait nuit noire dehors, et tout aussi sombre à l'intérieur. Je ne savais pas combien de criminels il y avait, où ils se trouvaient ni ce qu'ils voulaient.

J'ai attrapé ma carabine de calibre .22 et je me suis dirigé vers la porte d'entrée pour affronter et chasser les deux criminels. Ils n'étaient qu'à 10 pieds de moi. Je leur ai crié de partir, mais ils n'ont pas répondu, alors j'ai tiré un coup de semonce vers le sol pour les faire fuir. Les deux criminels se sont sauvés dans notre allée, en direction d'une camionnette qui attendait dans la rue. J'ai tout de suite composé le 911 pour signaler ce qui venait d'arriver. J'espérais que la GRC les attraperait. Tout ce que je voulais, c'était protéger ma fille qui dormait au rez-de-chaussée.

Nous vivons en périphérie d'une ville de près de 30 000 habitants. Nous sommes à sept minutes de route du détachement de la GRC. J'ai attendu, tiraillé par l'angoisse, que la police arrive. Je craignais qu'il y ait d'autres criminels dans l'obscurité ou même que les criminels reviennent. Deux heures plus tard, trois véhicules de la GRC sont arrivés, les agents sont venus à ma porte avec leurs fusils d'assaut et m'ont arrêté. Ils m'ont dit que j'étais en état d'arrestation, moi, la victime qui avait appelé le 911 pour faire arrêter les vrais criminels. Ce qui est arrivé, c'est que l'un des criminels avait été blessé par le ricochet d'une balle, et la police était là pour répondre à cet appel-là, celui que les criminels avaient fait au 911. J'ai dit aux agents que ma fille dormait dans son berceau, et l'agente de la GRC qui procédait à mon arrestation s'attendait à ce que je la lui laisse.

Les agents me traitaient non pas comme une victime, mais comme un criminel.

Au moment de mon arrestation, on m'a dit que j'étais accusé au criminel d'usage négligent d'une arme à feu. J'ai passé 24 heures en détention, puis la GRC a porté trois accusations contre moi: usage négligent, braquer une arme à feu, et, l'accusation la plus grave, voies de fait graves. La partie qui va suivre est la plus importante de l'histoire, puisqu'elle porte sur l'erreur commise par la GRC qui a changé la vie de ma famille. Les accusations contre moi ont été déposées vers 7 heures, le dimanche, mais on a seulement commencé l'enquête judiciaire ou la fouille de ma propriété après 9 heures, le dimanche. Cela veut dire que la GRC a décidé de porter trois accusations graves contre moi en se fondant seulement sur mon appel au 911, sur une déclaration qu'on m'avait forcé à faire sans que mon avocat soit présent ainsi que sur la déclaration du criminel blessé. Ce criminel avait d'ailleurs avoué avoir pris de la drogue plus tôt cette nuit-là. On a trouvé de la méthamphétamine en sa possession, et il avait un casier judiciaire. Nos deux déclarations étaient très différentes. La police n'avait aucune preuve tangible qui aurait laissé croire que j'avais voulu blesser cette personne, et je n'ai jamais rien dit de tel.

La GRC avait un choix à faire. Elle aurait pu et aurait dû me laisser partir. Après tout, je suis un citoyen respectueux des lois, je paye mes impôts et je n'ai pas de casier judiciaire. Les agents auraient pu enquêter sur les événements et porter des accusations contre moi plus tard selon les preuves à leur disposition. Mais non, la GRC a plutôt choisi de porter contre moi des accusations qui ne reposaient sur rien en espérant trouver plus tard des preuves pour les étayer. Pour elle, j'étais coupable jusqu'à preuve du contraire, ce qui va à l'encontre du fonctionnement de notre système de justice.

Les preuves n'ont pas corroboré les accusations de la GRC, et le rapport préliminaire de balistique a confirmé la véracité de ma déclaration. Après quatre mois pendant lesquels ma famille a vécu du stress intense, de l'anxiété et de l'angoisse, la Couronne a finalement retiré les accusations. Toute cette affaire m'a traumatisé. J'ai souffert pendant longtemps de cauchemars, après avoir affronté ces criminels devant chez moi. Ils étaient habillés tout en noir, et dans l'obscurité, je ne pouvais pas savoir s'ils étaient armés. Ensuite, j'ai été arrêté et traité comme un criminel même si j'avais appelé le 911 pour demander de l'aide. Je n'ai rien fait de mal. J'ai seulement fait ce que m'importe quel résident d'une région rurale aurait fait dans ma situation. Ce qui s'est passé a été accablant. Je n'ai jamais voulu que des criminels viennent chez moi et me forcent à prendre cette décision. Je ne souhaiterais à personne de vivre ce que j'ai vécu.

• (1650)

Mme Jessica Maurice (à titre personnel): Nous sommes devenus une référence pour les gens qui vivent dans les collectivités rurales en Alberta et au Canada, et bien des gens se sont identifiés à notre situation, car ils avaient l'impression qu'ils auraient fait la même chose que nous dans une même situation. Lors d'une assemblée publique locale sur la criminalité dans les régions rurales, plus de 300 personnes nous ont fait une ovation inattendue en signe de soutien pour ce qu'Eddie a fait et pour la bataille juridique très publique que nous menons. Des gens se sont rassemblés à l'extérieur du palais de justice — plus de 200 personnes, à la fois — les six fois où Eddie a comparu devant le tribunal, car les gens estimaient qu'il a été victime d'une grande injustice. Nous sommes ici non seulement pour parler de notre expérience, mais aussi pour parler au nom de tous ceux qui nous ont soutenus et nous ont parlé durant les huit mois qui ont suivi l'arrestation d'Eddie.

Ce que de nombreux citoyens peinent à comprendre, c'est que pour nous, il n'est pas simplement question des choses que nous perdons quand des crimes comme celui-là sont commis; nous perdons également le sentiment de sûreté et de sécurité que nous nous attendons à éprouver dans nos maisons. Nous avons l'impression d'avoir été violés, nous avons peur que les criminels reviennent pour nous causer encore plus de tort. Le sentiment d'anxiété perdure longtemps après que tout est fini.

Le taux de criminalité dans notre région a plus que triplé durant les cinq dernières années, et les habitants des collectivités rurales ne sont pas uniquement frustrés, ils ont peur. Les criminels n'hésitent pas à recourir à la violence et aux armes, car ils n'ont rien à perdre. Ils savent que le délai d'intervention de la GRC dans les régions rurales est affreusement long, et ils utilisent cet aspect à leur avantage pour commettre plus de crimes. Actuellement, ils sont encore plus audacieux et commettent leurs crimes en plein jour, et même quand les gens sont chez eux.

Les habitants des collectivités rurales, qui représentent une grande partie de notre grande nation, commencent à avoir peur de la GRC aussi, et notre situation en illustre bien les raisons. La GRC dit clairement que, si des citoyens prennent des initiatives pour empêcher un crime de se produire ou pour se protéger ou protéger leur propriété, comme l'a fait mon époux, ce sont eux qui subiront un procès et qui seront passibles d'une peine d'emprisonnement. La GRC est en train de perdre la confiance des gens qu'elle est censée protéger.

Lors des assemblées publiques auxquelles nous avons assisté, les gens demandent constamment à la GRC ce qu'ils sont censés faire quand un criminel pénètre leur propriété. La réponse est toujours la même: retournez à l'intérieur de la maison, trouvez un lieu sûr et appelez le 911. Mais cette réponse ne leur suffit plus. La police ne peut pas arriver assez rapidement, étant donné qu'il lui est impossible d'être présente physiquement au moment même où un crime se produit, et la hausse alarmante de la criminalité dans les régions rurales le prouve.

La GRC nous dit également d'installer des clôtures devant nos entrées, des systèmes de sécurité et des caméras, et de rendre nos propriétés moins attrayantes pour les criminels. Pourquoi est-ce que c'est aux propriétaires de se protéger et de rendre leurs propriétés moins attrayantes pour les criminels? Cela change beaucoup l'ambiance des régions rurales, où les gens ont choisi de vivre pour le respect de la vie privée, la tranquillité et l'ouverture de la collectivité et des voisins. Toute cette idéologie est foulée aux pieds quand vous devez transformer votre propriété en forteresse munie de clôtures et de caméras de sécurité.

Nous en avons assez de nous faire dire qu'on doit se taire et accepter d'être des victimes. Les Canadiens sont des gens forts et courageux, nous nous attendons à pouvoir vivre librement et en toute sécurité, et ce n'est pas le cas. Nous ne réglerons pas le problème de la criminalité dans les régions rurales uniquement en embauchant plus de policiers. Nous devons prendre des mesures supplémentaires. Si le gouvernement n'est pas capable de nous protéger, nous devons être capables de nous protéger nous-mêmes.

Notre recommandation, c'est que ce comité et le gouvernement du Canada mettent en oeuvre des lois plus sévères en matière de légitime défense et de défense des biens, de sorte que les gens puissent se protéger sans avoir peur d'être poursuivis. Nous vous demandons d'envisager d'apporter des changements importants aux lois pour permettre aux gens de se placer eux-mêmes sur la première

ligne de défense en cas de crime, comme ils le feraient dans le cas d'un incendie ou d'une urgence sanitaire.

Il semble que l'on craint les armes, dans les régions urbaines du Canada, mais ce n'est pas le cas dans les régions rurales. Dès notre plus jeune âge, nous sommes informés sur les armes à feu, sur la sécurité entourant les armes à feu et sur le respect avec lequel il faut les traiter. Elles font nécessairement partie du mode de vie rural, c'est-à-dire chasser pour se nourrir et effrayer ou tuer les prédateurs pour garder notre bétail en sécurité. Les armes à feu ne sont pas un problème au Canada. C'est notre système de justice qui est le problème, et notre cas n'est pas un cas isolé.

Gerald Stanley et Peter Khill sont d'autres victimes qui ont vécu des situations similaires. La confiance dans notre système de justice s'évapore rapidement, dans les régions rurales. Si vous ne faites rien pour renforcer ces lois dans les collectivités rurales, de plus en plus de gens arrêteront bientôt d'appeler la police. C'est déjà le cas. Les citoyens des régions rurales commencent à prendre en main de la justice et la protection sans demander la participation de la police. Ils ne signalent pas les crimes, et vous pouvez être certains que les criminels ne le font pas non plus.

Tant que les criminels ne commencent pas à subir les conséquences des crimes qu'ils commettent dans les régions rurales, ils continueront à venir nous victimiser. La façon la plus rapide et la moins coûteuse d'influer sur la criminalité dans les régions rurales n'a rien à voir avec la police ou avec les programmes de réadaptation; il s'agit de nous autoriser à nous défendre et à nous protéger, nous et nos biens. La population rurale canadienne n'est pas disposée à rester les bras croisés, et le Comité doit réaliser ses souhaits. Nous voulons pouvoir nous protéger et protéger nos biens, et c'est à vous de faire en sorte que nous le puissions.

Merci.

• (1655)

Le président: Merci, madame Maurice.

Cela étant dit, je laisse la parole à M. Picard.

M. Michel Picard: J'ai demandé à Julie de prendre ma place.

Mme Julie Dabrusin: Merci. Je vais m'adresser pour commencer aux Maurice.

Merci d'être venus. J'examinais l'ordre de renvoi de cette étude; et elle porte sur les taux de criminalité actuels dans les régions rurales, les ressources de la GRC et des autres corps policiers, les partenariats actuels et les recommandations possibles. Je vais me concentrer là-dessus.

En parlant des ressources policières existantes, une des choses que j'ai examinées, c'est un article publié par Statistique Canada et intitulé « Les ressources policières au Canada, 2017 ». Nous l'avons mentionné quelques fois déjà. Actuellement, l'Alberta tombe sous le seuil en ce qui concerne le nombre de policiers par habitant; elle affiche un nombre de policiers inférieur à la moyenne du pays. Je ne sais pas si vous étiez au courant ou si vous avez eu des commentaires sur le nombre de policiers disponibles en Alberta pour lutter contre la criminalité en milieu urbain ou rural.

Mme Jessica Maurice: Je ne pense pas que nous ayons eu beaucoup de commentaires sur les effectifs de la police. Ce que nous essayons de vous faire comprendre, c'est ce que les gens nous disent en nous racontant leurs différentes histoires et la réalité des propriétaires terriens.

Mme Julie Dabrusin: Pourtant, je dis simplement que, l'une des réalités, c'est qu'il y a moins de policiers en Alberta.

Mme Jessica Maurice: Oui. Ils ont récemment en mars ou en avril, je crois, décidé d'affecter plus de fonds à la police en Alberta.

Mme Julie Dabrusin: Je ne suis pas sûre que cet argent ait permis d'augmenter les effectifs. Je devrais vérifier.

Nous avons parlé du fait que le gouvernement provincial de l'Alberta a versé 10 millions de dollars. Je crois que 8 millions de dollars ont été affectés à la police et 2 millions de dollars au système de justice, si je me rappelle bien. La police a quelque peu changé sa façon de gérer les choses localement, en se basant là-dessus.

Prenez l'Ontario et le Québec; il y a des services de police provinciale, la Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec.

Pensez-vous que cela serait utile, en Alberta, que la province ait son propre service de police en plus des services dont vous disposez déjà, plutôt que de devoir compter uniquement sur la GRC?

Mme Jessica Maurice: Oui.

En fait, nous avons les shérifs de l'Alberta. Nous avons entendu certaines personnes recommander qu'ils aient plus de pouvoir. En ce moment, ils ne sont pas autorisés à aider la police. Il y a quelques problèmes de compétence, je crois; la province pourrait étendre la compétence des shérifs en les laissant aider la police. Il arrive parfois que les shérifs soient plus proches d'un quelconque incident, mais, à cause de ce problème de compétence, ils ne peuvent pas intervenir là où le crime a lieu. Ils doivent attendre la GRC qui se trouve plus loin.

Je pense que si des améliorations sont apportées à ce chapitre, elles seront d'une grande aide.

Mme Julie Dabrusin: La disponibilité des forces de police provinciale est une chose que nous pouvons examiner.

Mme Jessica Maurice: Dans la réalité, la police ne peut pas arriver sur les lieux 15 secondes après que des gens soient entrés par infraction chez vous, comme dans l'exemple. Il semble qu'elle pourrait être plus proche dans une ville, au Manitoba.

Quand vous habitez à une demi-heure de la ville, la police ne pourra pas être là, qu'il s'agisse d'un service de police provincial ou fédéral.

Mme Julie Dabrusin: Nous entendons beaucoup parler aujourd'hui les témoins de l'Alberta. Je sais que vous êtes tous les deux ici aujourd'hui pour témoigner par vidéoconférence du Manitoba; je m'en excuse: je ne veux pas que vous pensiez que je ne m'occupe pas de vous.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages de gens de l'Alberta, et nous avons constaté qu'il y a un écart dans le nombre de services de police disponibles, c'est une des choses que l'on considère comme faisant partie de l'équation.

En ce qui concerne les solutions, je m'y intéresse vraiment. Vous avez proposé comme solutions — et je ne veux pas vous mettre de mots dans la bouche, je veux essayer de comprendre — une meilleure capacité d'autodéfense. Cela veut dire que vous pourriez utiliser une arme à feu pour défendre vos biens, et que je pourrais probablement faire la même chose, vu que nous faisons des lois pour tout le pays.

Comment formuleriez-vous cela pour que je puisse le comprendre?

Mme Jessica Maurice: Cela touche en effet la population urbaine, je suis donc ravie que vous ayez soulevé la question. N'importe quel objet pourrait servir d'arme. Ce n'est pas nécessairement une arme à feu. Ça pourrait être un bâton de baseball ou une

poêle à frire avec laquelle vous pouvez frapper une personne à la tête.

C'est déjà arrivé dans les régions urbaines, mais ce n'est probablement pas aussi souvent signalé. Si, pour vous défendre, vous utilisez une trop grande violence, peu importe le type d'arme, que ce soit une arme à feu ou pas, vous pourrez toujours être poursuivi pour voies de fait, même si vous êtes dans une région urbaine. Je pense que le renforcement de ces lois touche tout le monde au Canada, pas seulement les régions rurales.

Si un intrus pénétrait dans votre maison, et que vous...

Mme Julie Dabrusin: J'essaie de comprendre les changements que vous proposez, car comme défense, nous avons la légitime défense. Dans notre système de justice pénale, il y a la notion de légitime défense. Il y a un élément de proportionnalité, mais la légitime défense existe dans notre système.

J'essaie de comprendre quel changement vous nous demandez d'apporter.

• (1700)

Mme Jessica Maurice: Nous avons participé à des réunions sur la criminalité dans les régions rurales, et beaucoup de personnes nous demandaient: « Que pouvons-nous faire? » La police n'avait aucune réponse.

D'après notre expérience — et celle de notre avocat de la défense, qui coûte très cher —, la police ne donne pas les réponses appropriées aux gens sur ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Les habitants des régions rurales plus de clarté quant à ce que cela signifie en fait. Dans notre cas, vous êtes poursuivis.

Devons-nous toujours faire valoir que nous nous protégeons et dépenser des milliers de dollars en frais juridiques, alors que nous voulons simplement nous protéger?

Mme Julie Dabrusin: Ce que j'essaie de comprendre...

Je parcourais rapidement quelques articles, et il était question de gens qui fouillaient dans une voiture...

Mme Jessica Maurice: Oui, à 10 pieds de notre porte.

Mme Julie Dabrusin: Je dis simplement... Puis quelqu'un a quitté votre propriété en tirant, c'était comme un coup de feu.

Ce que j'essaie de comprendre, c'est comment on pourrait changer les lois en matière de légitime défense. Si vous prenez en compte la gravité d'un crime, une blessure par balle est probablement plus grave qu'une infraction contre les biens, de manière générale.

J'essaie simplement de voir où vous voulez...

Mme Jessica Maurice: En fait, vous ne savez pas ce qu'ils veulent au beau milieu de la nuit. Ils étaient à 10 pieds de notre porte. Qui sait s'il n'y a pas cinq autres personnes qui entourent notre maison?

Mme Julie Dabrusin: Oui, mais de quelle manière changeriez-vous les lois? Lorsque la police vient et fait une enquête... que voudriez-vous voir changer dans la loi pour que cette défense fonctionne dans votre situation?

Mme Jessica Maurice: Je crois qu'il faut, entre autres, procéder à un examen des politiques et des procédures de la GRC et de la façon dont elle gère de telles situations. Les propriétaires et les gens qui se défendent dans des situations semblables devraient être présumés innocents, et non coupables en premier lieu. En l'occurrence, les agents ont réagi trop vite, car l'affaire de Gerald Stanley s'était déroulée deux semaines plus tôt.

Mme Julie Dabrusin: Je suis désolée, mais lorsqu'on examine la présomption... c'est exactement pour cela que les accusations ont été rejetées. C'est ainsi que fonctionne le système de justice. J'essaie seulement de comprendre. Si nous devons modifier les dispositions relatives à la légitime défense — ce que vous nous recommandez de faire —, et vous voulez qu'on change en quelque sorte l'équation de proportionnalité, comment voudriez-vous mesurer l'importance de tout cela? Comment pouvons-nous formuler cela de manière à ce qu'une personne puisse tirer en direction d'une personne qui se tient sur sa propriété?

Le président: Malheureusement, nous n'avons plus de temps.

Je suis certain que vous aurez l'occasion de répondre en réagissant à une autre question.

Nous allons maintenant passer à Mme Stubbs pendant sept minutes.

Mme Shannon Stubbs: Compte tenu de la discussion, voici ce que je suggère à mon collègue, qui fait partie du gouvernement. Les libéraux ont la capacité de faire cela. Ce devrait être la responsabilité des libéraux, particulièrement, et de chacun d'entre nous qui sommes élus, d'assurer la sûreté et la sécurité des gens que nous représentons et de leur donner des réponses quant aux mesures que nous allons prendre précisément pour faire en sorte que les gens qui se retrouvent dans cette situation, contre leur gré, peut-être parce qu'ils n'ont pas d'autres options, ne seront pas victimisés de nouveau ni criminalisés.

Je suggère d'intégrer cet aspect aux recommandations. En toute franchise, c'est votre travail et le nôtre de déterminer exactement comment répondre à cette question, pas à deux personnes victimes de criminels qui sont entrés par effraction dans leur propriété.

J'aimerais remercier les gens de Thompson, au Manitoba, et les Maurice, de nous avoir consacré du temps aujourd'hui. J'aurais aimé consacrer une heure à chacun de vos témoignages, mais le temps nous est compté.

Eddie et Jessica, j'aimerais savoir si, à l'heure actuelle, vous feriez les choses différemment?

M. Edouard Maurice: Je ne téléphonerais pas à la GRC. C'est pour cela que j'ai fait l'objet de poursuites. Les criminels qui sont venus sur ma propriété étaient sous l'influence de la drogue. Ils ne savaient pas où ils se trouvaient. Dans leurs déclarations, ils n'avaient aucune idée d'où nous nous trouvions. Je n'aurais pas subi tout cela si je n'avais pas appelé pour obtenir de l'aide. De toute manière, il a fallu deux heures avant que les policiers arrivent, ça ne valait vraiment pas la peine de téléphoner.

Mme Shannon Stubbs: Puisque cette question touche les trois ordres de gouvernement qui travaillent ensemble, comme l'a dit Jessica, et pour revenir à votre réponse, c'est aux libéraux d'examiner les politiques et les procédures de la GRC. Il est de leur responsabilité de prendre des mesures pour assurer la responsabilisation, et pour que la GRC fournisse des renseignements exacts et soit en mesure de servir et de protéger les collectivités. Je suis certaine que les agents de la GRC veulent cela également. Nous ne devrions jamais entendre un résident rural, ou tout autre Canadien au pays, dire qu'il n'appellerait pas la GRC pour le protéger parce qu'il n'obtiendrait peut-être pas d'aide.

Pouvez-vous me dire de quelle façon cette épreuve a touché votre famille, et aussi le sentiment général qui règne dans les régions rurales de l'Alberta au sujet du problème de criminalité?

• (1705)

Mme Jessica Maurice: Pour ce qui est de la façon dont cette épreuve nous a touchés, manifestement, nous avons vécu un stress

incroyable durant les quatre mois de processus judiciaire. Eddie a fait des cauchemars après cet incident, et maintenant, nous devons verrouiller nos portes en tout temps.

Nous avons toujours peur que les gens reviennent. Chaque fois qu'une voiture que nous ne reconnaissons pas circule sur notre rue, nous nous demandons si les passagers sont en train de faire une reconnaissance à proximité, ou s'ils vont revenir plus tard durant la nuit. Dans ce cas particulier, nous croyons qu'ils avaient ciblé notre propriété. J'étais à l'extérieur de la ville, et il manquait un des véhicules, peut-être qu'ils surveillaient notre maison depuis de nombreux jours, qui sait?

J'ai dû m'absenter du travail, car je n'arrivais pas à gérer tout ce stress, et Eddie a fini par quitter son emploi; le stress était rendu insupportable.

M. Edouard Maurice: En réalité, les gens de l'Alberta ne vont pas appeler à l'aide. Ils préfèrent appeler leurs voisins. Ils établissent des plans pour gérer les problèmes par eux-mêmes. Des gens disent qu'ils vont simplement tirer, creuser un trou et se taire. Ils ne veulent pas être le prochain Eddie Maurice.

Mme Shannon Stubbs: Il est certain qu'aucun citoyen rural respectueux des lois au pays ne veut se sentir comme cela ou se retrouver dans cette situation.

Nos témoins venant de Thompson, au Manitoba, ont parlé de l'incidence sur les enfants et sur leur famille. Avez-vous des commentaires à formuler quant aux répercussions sur vos enfants ou vos préoccupations au sujet de l'avenir?

M. Edouard Maurice: Durant cette bataille juridique, nous avons dû tenir des discussions qu'aucune famille ne devrait avoir à tenir. « Que se passe-t-il si je vais en prison? Que se passera-t-il? Nous allons devoir vendre notre maison. Que dirons-nous à nos enfants? » Nous devons discuter de ces choses en privé tout en passant par le processus judiciaire.

Mme Jessica Maurice: Quant à l'incidence sur nos enfants, nous avons une fille âgée de cinq ans, qui avait quatre ans à l'époque, et notre fille cadette est à peine âgée de 18 mois; elle avait donc à peu près un an quand les événements se sont produits. Ils pouvaient sentir notre stress. Elles ont dû passer beaucoup de temps chez leurs grands-parents, car nous devons assister à des rencontres avec l'avocat. À certains moments, je ne pouvais pas composer avec mes responsabilités parentales et j'ai dû appeler ma mère pour qu'elle vienne prendre les enfants, car elles font des caprices lorsqu'elles sont stressées, lorsqu'elles sentent des choses du genre. Elles ont été touchées également.

Mme Shannon Stubbs: D'accord. Donc clairement, tout n'est pas rentré dans l'ordre simplement parce que les accusations ont été abandonnées.

Avez-vous une idée de ce qu'il est advenu des criminels qui ont commis les crimes à votre domicile?

Mme Jessica Maurice: Oui. Nous ne sommes pas certains en ce qui concerne la femme qui a été accusée, mais l'homme s'appelle Ryan Watson. Il a été blessé assez gravement par une balle qui a ricoché. Cinq semaines plus tard, il s'est fait prendre dans un véhicule volé avec des outils servant à des entrées par effraction et il a été accusé de nouveau.

Pour le moment, je ne pense pas qu'ils ont passé beaucoup de temps incarcérés. On les a laissés sortir en attendant le procès, j'imagine. De plus, ils ont seulement été accusés de délits mineurs, d'intrusion de nuit et de méfait de nuit, je pense.

M. Edouard Maurice: Et de vol de moins de 5 000 \$.

Lorsqu'il était sur notre propriété, c'était la troisième fois qu'il se faisait arrêter. On l'avait arrêté quatre fois en six mois pour la même...

Mme Shannon Stubbs: Quand les gens parlent de portes tournantes dans le cas des criminels et du fait que les droits des criminels passent avant ceux des citoyens respectueux de la loi et des victimes de crime, c'est de cela qu'ils parlent.

M. Edouard Maurice: Absolument.

Mme Shannon Stubbs: Est-ce que vos voisins, vos amis et vous-mêmes êtes convaincus que le taux de criminalité a diminué en Alberta et dans les collectivités rurales?

Mme Jessica Maurice: Non. Nous entendons parler de crimes tous les jours. Je ne sais pas si les gens les signalent moins qu'avant.

En fait, au cours des six derniers mois dans Turner Valley, qui est un quartier avoisinant, le taux de criminalité a augmenté au lieu de diminuer, je crois donc que les gens appellent tout simplement moins.

Mme Shannon Stubbs: Merci.

Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

Le président: Madame Moore, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Christine Moore: Mme Ashton va commencer.

[Traduction]

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NDP): Merci beaucoup.

Le président: Bienvenue au Comité, madame Ashton.

Mme Niki Ashton: Merci, monsieur le président.

Je vais partager mon temps avec ma collègue, Mme Moore.

Je veux remercier tous les témoins d'être venus aujourd'hui: les Maurice, Mme Bedford et Mme Dixon, qui se sont joints à nous en direct de Thompson, ma ville natale également.

Je vous suis reconnaissante d'avoir pris le temps de nous expliquer ce que vous avez vécu, madame Bedford. Je sais que vous avez raconté cette histoire de nombreuses fois et que les gens de votre collectivité et à l'échelle du Manitoba ont été très touchés.

Je pense qu'il est aussi très important qu'à l'échelle nationale, nous entendions parler de ce que vous avez vécu et, en toute franchise, de ce que vit notre collectivité lorsque vient le temps d'obtenir de l'aide dans une situation potentielle de vie ou de mort.

Vous avez fait allusion à certaines statistiques concernant la criminalité, et des pressions exercées à l'égard du service 911. On nous a dit que la GRC manque de personnel à Thompson et dans les collectivités du Nord, Le Pas, Flin Flon et ailleurs, pour offrir des services non seulement dans notre collectivité, mais aussi dans la région avoisinante.

Selon vous, à quel point est-il important que le gouvernement fédéral et tous les gouvernements investissent et assurent un soutien adéquat de la part de la GRC ou une présence accrue de la GRC, y compris en prévoyant plus d'agents à Thompson?

• (1710)

Mme Alicia Bedford: J'aimerais voir les statistiques montrant que l'Alberta affiche un taux plus bas, comme on l'a dit, et j'aimerais voir celles qui concernent le Manitoba également, car d'après notre expérience et les histoires que nous racontent les gens, je ne pense pas...

On croit toujours qu'il s'agit d'un incident isolé jusqu'à ce qu'on se retrouve dans une situation comme celle-là. Les gens se sentent obligés de venir vous voir et de vous raconter leur histoire. Les gens nous ont raconté des histoires horribles. On m'a mise en attente pendant quatre minutes et 29 secondes. Je vous invite à prendre un chronomètre, à vous asseoir paisiblement et à ne rien faire pendant quatre minutes et 29 secondes; imaginez à quel point cela peut être long. Maintenant, imaginez qu'on défonce vos fenêtres et vos portes et que vos enfants crient. Essayez d'imaginer à quel point cela peut paraître encore plus long.

Je sais que les ressources de la GRC sont utilisées au maximum dans notre ville. Je sais que c'est un travail ingrat, que les agents sont stressés. Je suis consciente qu'il y a des agents de sécurité communautaire qui, j'imagine, sont là pour atténuer les tensions, mais ils travaillent durant le jour. Je ne connais pas beaucoup de criminels qui agissent pendant le jour. J'imagine que la plupart des crimes se produisent la nuit, lorsque les agents de sécurité communautaire ne travaillent pas, malheureusement. Je crois simplement que leur méthode ne fonctionne pas à l'heure actuelle. Ils ne sont pas assez nombreux. Il faut faire quelque chose.

Pour répondre à ces questions, nous ne sommes que deux personnes de Thompson. Nous ne savons pas qui aller voir, à qui nous adresser. Nous savons seulement qu'il faut faire quelque chose. C'est pourquoi nous comptons sur des gens comme vous pour nous aider.

Mme Niki Ashton: Merci d'avoir eu le courage de prendre la parole. Ça ne doit pas être facile de revivre les événements traumatisants que votre famille et vous avez vécus.

Vous avez parlé de la pétition. Pouvez-vous nous parler davantage du soutien communautaire que vous avez reçu et de ce que vous disent les gens lorsqu'il est question de téléphoner au service 911 et, bien sûr, de s'assurer que les agents de la GRC sont suffisamment nombreux pour répondre aux besoins de votre collectivité?

Mme Alicia Bedford: Nous avons lancé une pétition par curiosité. Des gens venaient nous raconter leur histoire. Nous avons pensé faire circuler cette pétition pour faire connaître cet enjeu et voir combien de gens nous pouvions mobiliser. En une journée, nous avons obtenu des centaines de signatures. Je ne sais pas exactement où nous en sommes à l'heure actuelle. Des entreprises locales nous demandent de faire circuler la pétition dans leur commerce.

Elle circule dans la ville. Elle est partout. Tout le monde en parle. Si vous allez sur Facebook, les gens parlent de l'incident. Nous sommes allés prendre un café chez Tim Hortons, et l'un des employés faisait circuler la pétition. Ils ne savaient pas qui nous étions.

C'est ce que les gens veulent et ce dont ils ont besoin. J'ose espérer qu'en sensibilisant la population... Nous prévoyons apporter la pétition au nouveau maire et au conseil à la prochaine réunion du conseil municipal. Nous espérons obtenir le soutien de la Ville.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

[Français]

Mme Christine Moore: Monsieur et madame Maurice, je comprends que cet événement a dû être extrêmement difficile à vivre pour vous. J'habite aussi un rang où on ne voit pas souvent des véhicules de police circuler, bien que cela doit probablement y être plus fréquent que dans votre coin. Vous étiez seuls avec votre fille, et une telle situation peut être extrêmement paniquante. On n'a habituellement pas beaucoup de temps pour réfléchir à ce qu'on doit faire dans ces cas-là.

Selon vous, est-ce que l'une des solutions pourrait être de réviser les priorités d'intervention?

Ces priorités sont souvent basées sur des données ayant trait aux communautés urbaines. Par exemple, une introduction par infraction sur un propriété n'est pas classée parmi les priorités les plus élevées.

Faudrait-il revoir les priorités d'intervention afin que le délai nécessaire pour se rendre sur les lieux où l'on signale une introduction par infraction n'atteigne pas deux ou trois heures, dans la mesure où on ne connaît pas les circonstances au moment de l'appel d'urgence?

• (1715)

[Traduction]

Mme Jessica Maurice: Je ne crois pas qu'un examen des priorités changera beaucoup les choses parce qu'il n'y a pas assez de couverture au départ. Le manque d'agents en service explique en partie la raison pour laquelle les agents de la GRC n'ont pas été en mesure de se présenter pendant deux heures. Comme ces dames le disaient, jusqu'à 6 ou 7 heures, il n'y a qu'un agent de police en service. Il a dû accompagner la personne blessée à l'hôpital et il n'a pas pu revenir à la propriété. Également, deux agents de la GRC doivent se rendre sur les lieux lorsqu'il s'agit d'un appel mettant en cause des armes à feu, ce qui est tout à fait logique, mais il n'y avait simplement pas assez de personnel en service pour intervenir.

S'il n'y a pas assez de couverture, il est inutile de parler de priorités, à mon avis.

Le président: Madame Sahota, allez-y, pour sept minutes.

Mme Ruby Sahota: Monsieur le président, je vais commencer par dire que je suis un peu déçue de la tirade débitée par Mme Stubbs.

Je ne crois pas que la bonne façon de trouver des solutions, c'est de politiser cette question. Il ne s'agit pas d'un problème des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates. C'est une chose à laquelle nous devons travailler ensemble, de tous les côtés de la Chambre, afin de pouvoir aider les personnes ici. Les conservateurs ont été au pouvoir pendant 10 ans. Lorsqu'il s'agit de ces questions, les mêmes dispositions du Code criminel existaient à l'époque. Il faut pas mal de culot pour dire qu'il n'y avait pas d'introduction par effraction sous le gouvernement conservateur, mais que, tout à coup, il y en a avec un gouvernement libéral. Nous ne sommes pas ici pour faire ce genre de déclaration.

Je suis heureuse que le Comité étudie cette motion d'initiative parlementaire, nous pourrions ainsi trouver une façon de travailler ensemble pour régler ces problèmes.

C'est horrible, à mon avis, madame Dixon et madame Bedford, ce que vous avez vécu.

Je sympathise également avec vous, monsieur et madame Maurice.

Je sais que la sécurité est très importante pour tous, peu importe leur lieu de résidence. Une fois qu'on vit ce que vous avez vécu, on ne peut pas retrouver ce sentiment de sécurité.

Je vais commencer par vous, madame Bedford et madame Dixon. Que pensez-vous, parce que je sais que le financement... Le délai d'intervention dans nombre de collectivités rurales, comme nous l'entendons aujourd'hui, est assez long. Le gouvernement du Manitoba, comme je l'ai constaté, a augmenté le financement de la sécurité communautaire de seulement 1,9 %, ce qui suit environ le taux d'inflation. Croyez-vous que la province a accordé une assez grande priorité aux services de police et aux investissements dans ces secteurs?

Croyez-vous qu'on peut en faire davantage? Si oui — je sais que vous ne savez pas vers qui vous tourner pour obtenir ce soutien —, qu'avez-vous demandé à ce jour et qu'avez-vous essayé de faire?

Mme Geraldine Dixon: Nous voulons essayer d'obtenir notre propre centre de répartition. Nous sommes le centre du Nord. Actuellement, lorsque vous faites un appel, vous êtes transféré à Winnipeg. Tout le monde sait que, lorsque vous vous trouvez dans une situation d'urgence, chaque seconde compte, alors lorsqu'on finit par vous répondre... Nous ne sommes pas les seuls à avoir été mis en attente. La durée de l'attente semble être un problème continu ici, et lorsqu'on finit par vous répondre, on vous pose alors des questions.

Les gens de Winnipeg ne sont pas au courant de ce qui se passe et ne savent même pas ce qu'est Thompson ni où cette ville se trouve. Si nous leur disons qu'il y a eu un incident, qu'il y a une bataille ou que quelqu'un essaie de s'introduire par effraction dans un immeuble, ils ne savent où c'est. Vous devez essayer de leur donner l'adresse et expliquer où est situé l'immeuble et tout cela. Vous perdez du temps au cours duquel vous essayez de répondre aux questions sur l'adresse et ce genre de choses.

Nous disons que, si nous avions notre propre centre de répartition ici, la GRC serait en mesure d'intervenir immédiatement, puisque les agents sauraient tout de suite où aller. Si vous dites qu'il y a un incident au bureau de poste... J'ai vécu à Thompson pendant 45 ans et je ne connais pas l'adresse du bureau de poste, mais nos agents de la GRC savent où il se trouve. Voilà la différence. Voilà ce qui est frustrant pour nous. C'est le fait d'être obligés de composer avec ce système.

• (1720)

Mme Ruby Sahota: Je crois qu'il s'agit d'une excellente solution qui est viable. Je sais que les différents ordres de gouvernement doivent trouver une façon de travailler ensemble afin de réaliser cela pour vous.

Madame Bedford, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Alicia Bedford: Vous nous demandez si on en avait fait assez. Je ne crois pas qu'on en a fait assez à ce jour. Clairement, si des gens sont encore en attente pendant 11 minutes, ou durant quatre minutes et demie comme c'était mon cas, je ne crois pas qu'on en a fait assez.

Mme Ruby Sahota: D'accord.

Je vais maintenant m'adresser à vous, monsieur et madame Maurice. Vous avez mentionné que vous avez senti le fardeau de... La police enseigne aux gens d'autres méthodes d'assurer la sécurité de leur propriété. Une clôture — vous avez raison — semblerait une solution un peu lourde. Des caméras de sécurité, d'autres choses... La police essaie d'enseigner aux gens des mécanismes de sécurité qu'ils peuvent mettre en place afin de préserver la sécurité de leur propriété. Vous avez dit que cela était trop lourd, n'est-ce pas?

Mme Jessica Maurice: Non. Je ne vois rien de mal à installer des clôtures et des systèmes de sécurité, mais je ne crois pas que le fardeau devrait reposer uniquement sur les propriétaires fonciers. Je crois qu'il revient au système de justice de s'assurer que les récidivistes ne reviennent pas sur les propriétés pour commettre d'autres crimes.

M. Edouard Maurice: Pourquoi devons-nous investir des dizaines de milliers de dollars seulement pour dissuader les criminels? Lorsque nous sommes sur nos routes actuellement, nous ne pouvons pas nous arrêter et parler à nos voisins parce qu'il y a des clôtures partout où nous avons l'habitude de nous arrêter en voiture.

Mme Ruby Sahota: Vous avez également été élevée pour prendre des mesures proactives et acquérir des compétences en matière de sécurité lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'une arme à feu, n'est-ce pas?

Mme Jessica Maurice: Oui, je crois que tout le monde... Même en tant que femmes...

Mme Ruby Sahota: Vous êtes heureuse de faire... Cela n'est-il pas également lourd? Peut-être que cela serait difficile pour Mme Dixon ou Mme Bedford, alors nous devons peut-être trouver une solution qui convient à tous.

Mme Jessica Maurice: Je suis désolée. Je ne comprends pas votre question. Pouvez-vous la répéter, s'il vous plaît?

Mme Ruby Sahota: Vous dites que le maniement d'une arme à feu est une mesure de sécurité, une technique, qu'on vous a enseignée à vous ainsi qu'à d'autres personnes dans votre région à un très bas âge. Cela n'est-il pas également un fardeau lourd qui pèse sur les personnes parce qu'elles doivent se protéger elles-mêmes avec leurs propres armes à feu au lieu de trouver un système qui peut les protéger et qui fonctionne pour tous?

Mme Jessica Maurice: Je vois où vous voulez en venir, mais je crois qu'il s'agit d'une question épineuse, pour être honnête.

Notre but premier lorsque nous acquérons des armes à feu dans les régions rurales n'est pas de nous protéger nous-mêmes contre d'autres personnes. C'est comme un véhicule. Elles peuvent être dangereuses si elles ne sont pas utilisées de la bonne façon. C'est pourquoi nous en assumons la responsabilité et les manions très sérieusement, et les gens font très attention. Vous ne vous promenez pas en tirant partout comme quelqu'un qui a perdu la tête. Vous devez respecter les armes à feu, tout comme vous devez respecter les véhicules.

Si vous êtes propriétaire d'une arme à feu, vous avez la responsabilité de l'utiliser de façon sécuritaire, et je crois que la plupart des propriétaires d'armes à feu seraient d'accord avec moi.

Mme Ruby Sahota: Croyez-vous qu'il y a d'autres administrations où les taux de criminalité ont baissé après qu'on a donné aux propriétaires d'armes à feu la liberté de les utiliser comme bon leur semble?

Mme Jessica Maurice: Nous ne sommes pas des experts sur la question, non. Mais...

Mme Ruby Sahota: Je viens de penser que peut-être que ces questions ont été soulevées au cours de votre action juridique et que vous en avez parlé avec...

Mme Jessica Maurice: Nous nous concentrons sur notre propre cause.

Le président: Merci, madame Sahota.

Monsieur Barlow, vous avez le temps qu'il reste, soit environ quatre minutes, mais disons cinq.

M. John Barlow (Foothills, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Sahota, nous n'essayons pas de politiser la question, mais les taux de criminalité au Canada ont baissé pendant 12 années consécutives jusqu'en 2015. Nous avons organisé des assemblées publiques locales partout au Canada et entendu des milliers de résidents. Une des principales choses qu'ils nous ont dites, c'est qu'ils veulent qu'il y ait des peines plus sévères. Nous leur avons dit que c'était un des problèmes les plus importants. Toutefois, lorsque les libéraux présentent des projets de loi comme le projet de loi C-75 qui réduit les peines pour certains des crimes les plus brutaux et les plus violents, cela envoie un message très différent aux Canadiens, ce qui ne reflète certainement pas les commentaires que nous avons entendus. S'il y a quelqu'un qui n'est pas sur la bonne voie à cet égard, je dirais que c'est vous et votre gouvernement.

Je veux donner la chance aux témoins de répondre. Il nous reste peut-être trois minutes.

Eddie et Jessica, qu'espérez-vous accomplir en témoignant ici aujourd'hui devant le Comité? Que voulez-vous qu'il ressorte de votre témoignage?

Mme Jessica Maurice: Le Comité est principalement composé de députés de l'Ontario et du Québec et, je crois, issus pour la plupart de régions urbaines, alors nous espérons vous faire comprendre ce qu'est la réalité dans nos régions rurales. Elle est très différente de celle du centre-ville de Toronto ou de celle de circonscriptions urbaines que vous représentez.

Nous voulons également que les politiques et les protocoles de la GRC soient examinés et améliorés au chapitre de la gestion des situations où des propriétaires fonciers et des résidents ruraux doivent prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes ainsi que leurs propriétés. Nous voulons que vous vous demandiez qui vous allez réellement protéger ici. Est-ce les criminels qui commettent des crimes ou les contribuables qui respectent les lois, qui contribuent à la société et qui ont fondé ce pays?

Nous croyons également qu'il y a un manque de responsabilisation au sein du système de la GRC. Nous éprouvons également des problèmes avec la répartition des appels au 911 dans notre région en Alberta parce que le service est centralisé. Évidemment, c'est aussi un problème dans d'autres régions. Nous voulons nous assurer que les agents de la GRC rendent des comptes relativement à leurs actions et ne portent pas seulement des accusations pour n'importe quelle raison sans faire preuve de diligence raisonnable.

Également, pour ce qui est du projet de loi C-75, qui a été déposé devant la Chambre et qui concerne les peines, les caractéristiques d'un système de justice efficace ne concernent pas seulement la réadaptation, qui est, à mon avis, une partie importante d'un système de justice, parce que nous devrions favoriser la réadaptation des délinquants. Cependant, il faut également punir les criminels pour leurs infractions, dissuader les autres, ce que le système ne fait pas à l'heure actuelle, et faire en sorte qu'ils fassent face à la justice vengeresse de la société. À mon avis, il faudrait également examiner ces aspects du système de justice pénale, et le faire dans le cadre de l'étude du projet de loi C-75 parce que la réduction des sentences n'offrira pas les piliers dont a besoin le système de justice, et elle ne fera rien pour dissuader les criminels de commettre d'autres crimes.

C'est tout ce que j'ai à dire, mais, essentiellement, nous devons fermer la porte aux criminels.

• (1725)

M. John Barlow: Je sais que mon autre collègue a mentionné que le système fonctionnait bien et que vos accusations ont été abandonnées, mais il n'a pas fonctionné.

Évidemment, selon votre histoire, ce n'était pas fini pour vous, n'est-ce pas? Vous avez tiré un coup de semonce avec votre arme à feu, mais ce n'était pas fini pour vous, n'est-ce pas?

M. Edouard Maurice: Non. Pour le reste de ma vie, j'aurai ces accusations dans mon dossier. Si nous décidons de voyager, d'emmener nos enfants à Disneyland, je ne serai peut-être pas en mesure de les accompagner. On me refusera peut-être l'entrée à la frontière et me renverra à la maison; ils devront poursuivre le voyage sans moi. Qui plus est, je viens de récupérer mon permis d'arme à feu la semaine dernière. Le contrôleur des armes à feu ne prenait pas mes appels ou les appels de mon avocat. J'ai fini par faire intervenir un bureau du ministère.

M. John Barlow: Alors huit mois plus tard, vous vous sentez encore comme un criminel.

M. Edouard Maurice: Essentiellement, il me manque encore une arme à feu. Notre détachement local de la GRC ne l'a pas. Nous ne savons pas si elle se trouve encore au laboratoire judiciaire. Nous n'avons aucune idée où elle se trouve et qui l'a en sa possession. Je ne l'ai toujours pas reçue 115 jours après l'abandon des accusations qui pesaient contre moi.

M. John Barlow: Dans le cadre de ce processus — et je veux contrer certains des messages de mes collègues de l'autre côté —, le fardeau n'aurait pas dû reposer sur vos épaules. Il aurait dû être imposé au criminel. Vous avez agi d'une manière que vous avez jugée appropriée, mais je crois que le message que vous tentez de transmettre ici, c'est que vous aviez une fille âgée de 12 mois qui dormait dans la maison. Vous étiez seul. Nous devrions faire tout notre possible pour nous assurer que les droits de la victime sont la priorité, non pas nécessairement ceux du criminel.

M. Edouard Maurice: C'est exact.

M. John Barlow: Avez-vous un dernier commentaire à faire avant de nous quitter?

Mme Jessica Maurice: J'aimerais vous donner un exemple concernant les clôtures, les caméras et tout cela, que vous comprendrez, selon moi. Lorsqu'une femme est violée, nous ne disons pas que c'est sa faute parce qu'elle était habillée de manière provocante; c'est la faute du violeur. Je crois que la même chose s'applique aux propriétés rurales et à la criminalité en milieu rural.

Le président: Merci à tous de vous être donné la peine de témoigner devant le Comité.

Monsieur et madame Maurice, madame Bedford et madame Dixon, nous apprécions les efforts que vous avez faits pour nous raconter vos histoires. Elles vont certainement guider les discussions que tiendront les membres du Comité.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>